



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 28 janvier 2025 — Vol. 47 N° 174

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2025

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 28 janvier 2025 — Vol. 47 N° 174

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	7947
Souligner le 50e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Émile	
M. Sylvain Lévesque	7947
Souligner le 50e anniversaire de l'Université Concordia	
Mme Jennifer Maccarone	7947
Rendre hommage à M. Jean-Sébastien Renaud	
Mme Lucie Lecours	7947
Rendre hommage à Mme Leonora Indira King	
M. Andrés Fontecilla	7948
Souligner le 25e anniversaire de la Maison Anita-Lebel	
M. Yves Montigny	7948
Souligner la Journée internationale de la protection des données personnelles	
Mme Michelle Setlakwe	7948
Exprimer de la solidarité et du soutien envers les proches des victimes de la tragédie de la Garderie éducative Sainte-Rose	
Mme Céline Haytayan	7949
Demander le maintien de services juridiques de proximité dans la MRC de La Mitis	
M. Pascal Bérubé	7949
Souligner le 80e anniversaire du Club Lions de Lévis	
M. Bernard Drainville	7949
Souligner le 40e anniversaire de la SPCA de l'Outaouais	
M. Mathieu Lévesque	7949
Souligner le Mois du cœur	
M. Mario Asselin	7950
Souligner la tenue du Cocktail des Gouverneur-es de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis	
Mme Martine Biron	7950
Dépôt de la lettre informant que la députée de Mont-Royal—Outremont, Mme Michelle Setlakwe, n'occupe plus la fonction de leader parlementaire adjointe de l'opposition officielle	7950
Dépôt de la lettre de nomination de M. Guillaume Cliche-Rivard, député de Saint-Henri—Sainte-Anne, à titre de leader du deuxième groupe d'opposition	7951
Dépôt de documents	7951
Décision n° 1/2024 du Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles du 10 octobre 2024 établissant un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres, et note explicative	7951
Motion proposant d'approuver la décision	7951
Présence de M. Maxime Arseneau, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale	7952
Dépôt de documents (suite)	7952
Modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale	7952
Motion proposant d'adopter les modifications	7952
Mise aux voix	7953
Questions et réponses orales	7953
État de vétusté du parc immobilier dans le réseau de la santé et des services sociaux	
M. Marc Tanguay	7953
M. François Legault	7953
M. Marc Tanguay	7953
M. François Legault	7954
M. Marc Tanguay	7954
M. François Legault	7954
M. Marc Tanguay	7954
M. François Legault	7954

Table des matières (suite)

Abolition de postes de préposés aux bénéficiaires	
Mme Linda Caron	7954
Mme Sonia Bélanger	7955
Mme Linda Caron	7955
Mme Sonia Bélanger	7955
Mme Linda Caron	7955
Mme Sonia Bélanger	7955
Ressources d'hébergement pour les itinérants en situation de handicap	
Mme Elisabeth Prass	7956
M. Lionel Carmant	7956
Mme Elisabeth Prass	7956
M. Lionel Carmant	7956
Mme Elisabeth Prass	7957
Mme Suzanne Roy	7957
Réorganisation du système de santé	
M. André Fortin	7957
M. Christian Dubé	7957
M. André Fortin	7957
M. Christian Dubé	7958
M. André Fortin	7958
M. Christian Dubé	7958
Intégration et francisation des immigrants	
Mme Ruba Ghazal	7958
M. François Legault	7958
Mme Ruba Ghazal	7959
M. François Legault	7959
Mme Ruba Ghazal	7959
M. François Legault	7959
Mesures pour limiter l'impact d'éventuels tarifs douaniers sur les exportations vers les États-Unis	
Mme Alejandra Zaga Mendez	7959
Mme Christine Fréchette	7960
Mme Alejandra Zaga Mendez	7960
Mme Christine Fréchette	7960
Mme Alejandra Zaga Mendez	7960
Mme Sonia LeBel	7960
Gestion des finances publiques	
M. Paul St-Pierre Plamondon	7961
M. François Legault	7961
M. Paul St-Pierre Plamondon	7961
M. François Legault	7961
M. Paul St-Pierre Plamondon	7962
M. François Legault	7962
Mesures pour limiter la hausse du prix des loyers	
M. Andrés Fontecilla	7962
Mme France-Élaine Duranceau	7962
M. Andrés Fontecilla	7962
Mme France-Élaine Duranceau	7963
M. Andrés Fontecilla	7963
Mme France-Élaine Duranceau	7963
Financement des activités sportives en milieu scolaire	
M. Enrico Ciccone	7964
M. Bernard Drainville	7964
Document déposé	7964
Motions sans préavis	7964
Exprimer l'opposition de l'Assemblée à l'imposition de tarifs douaniers sur des produits canadiens exportés aux États-Unis	7965
Mise aux voix	7965

Table des matières (suite)

Entériner le mandat de procéder à des consultations particulières sur les projets de loi n ^{os} 86, 85, 87, 82, 88, 83 et 81	7966
Mise aux voix	7967
Modifier la composition de certaines commissions parlementaires	7967
Mise aux voix	7967
Avis touchant les travaux des commissions	7967
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	7968
Affaires du jour	7968
Projet de loi n ^o 79 — Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux	
Adoption du principe	7968
M. Éric Girard	7968
Mme Michelle Setlakwe	7970
Mme Elisabeth Prass	7974
Mise aux voix	7976
Renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire	7977
Mise aux voix	7977
Débats de fin de séance	7977
Abolition de postes de préposés aux bénéficiaires	
Mme Linda Caron	7977
Mme Sonia Bélanger	7978
Mme Linda Caron (réplique)	7979
Ressources d'hébergement pour les itinérants en situation de handicap	
Mme Elisabeth Prass	7979
M. Lionel Carmant	7980
Mme Elisabeth Prass (réplique)	7981
Ajournement	7981
Annexe	
Membres du Conseil des ministres	

Le mardi 28 janvier 2025 — Vol. 47 N° 174

*(Treize heures quarante minutes)***La Vice-Présidente (Mme Soucy) :** Bonne rentrée parlementaire. Vous pouvez vous asseoir.**Affaires courantes****Déclarations de députés**

Donc, nous allons débiter nos travaux à la déclaration de député. Je cède immédiatement la parole à M. le député de Chauveau.

Souligner le 50e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Émile**M. Sylvain Lévesque****M. Lévesque (Chauveau) :** Bonne rentrée, Mme la Présidente.

Je suis très heureux de souligner le 50e anniversaire du Cercle des fermières Saint-Émile. Je salue, dans les tribunes, la fondatrice, Louise Bigaouette, la présidente, Danielle Tremblay, les membres du conseil d'administration, Véronique Watts, Francine Lafond, Diane Cloutier, Lise Gaudreault et Yolaine Gauthier.

En 1975, Mme Bigaouette, avec l'appui de Mmes Pauline Lortie et Berthe Ratté, prend l'initiative de former le Cercle des fermières Saint-Émile. Rapidement, une chaîne de téléphone se met en branle, et ce sont 180 femmes qui répondent à l'appel. Quelques mois plus tard, le 11 novembre 1975, la présidente de la fédération 19, Mme Morneau, procède à l'ouverture officielle du 66e cercle des fermières du Québec.

Un demi-siècle plus tard, les 50 membres poursuivent la mission du cercle qui est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille.

Bon 50e anniversaire, mesdames, et merci d'être fières de notre histoire.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous allons poursuivre avec Mme la députée de Westmount—Saint-Louis.**Souligner le 50e anniversaire de l'Université Concordia****Mme Jennifer Maccarone**

Mme Maccarone : Merci. This year, Concordia University is celebrating an important milestone, its 50th anniversary. C'est un grand honneur pour moi de compter cette université de haute renommée au sein de ma circonscription de Westmount—Saint-Louis. Comptant quelque 50 000 étudiants, Concordia se distingue par sa réputation internationale en intégrant les arts et la technologie dans les espaces novateurs tels que The Institute for arts, culture and technology.

Depuis sa fondation, en 1974, sous un gouvernement de Robert Bourassa, Concordia est reconnue comme pionnière dans le milieu de l'enseignement supérieur. Prisée pour ses programmes artistiques spécialisés et la prestigieuse John Molson School of Business, elle met de l'avant l'apprentissage expérientiel et la recherche interfonctionnelle.

For 50 years now, Concordia has played an intergrow role in sustainable development, healthcare, and transformative technologies that contribute to propelling Québec towards innovative growth and excellence. Toutes mes félicitations à l'Université Concordia pour ces 50 années de succès.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je suis prête à reconnaître Mme la députée des Plaines.**Rendre hommage à M. Jean-Sébastien Renaud****Mme Lucie Lecours**

Mme Lecours (Les Plaines) : Merci, Mme la Présidente. Je tiens à souligner le dévouement exceptionnel de Jean-Sébastien Renaud, directeur général du Centre d'Hébergement Multiservice de Mirabel, le CHMM. M. Renaud est engagé avec une grande compassion pour le mieux-être des personnes en situation d'itinérance, en offrant des solutions adaptées pour leur permettre de cheminer.

Grâce à son équipe, son engagement et sa vision, le CHMM est bien plus qu'un centre d'hébergement, c'est un lieu d'espoir, de réconfort et de renouveau pour les plus vulnérables, fournissant un hébergement sécurisé et des services de soutien psychosocial, visant l'autonomie et la réintégration sociale des usagers. En collaboration avec divers partenaires, il maximise son impact pour favoriser la solidarité et leur dignité.

L'itinérance, Mme la députée, c'est un dossier complexe, mais ça me préoccupe, ça préoccupe tous mes collègues, alors on s'en occupe. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je cède la parole à M. le député de Laurier-Dorion.

Rendre hommage à Mme Leonora Indira King

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, je rends hommage à Leonora Indira King, une femme d'exception dont le départ laisse un vide immense au sein de notre communauté de Parc-Extension.

Leonora est partie trop tôt, beaucoup trop tôt. Bien plus qu'une chercheuse brillante, une citoyenne engagée et passionnée par la justice sociale, Leonora était une force vive, un véritable exemple de solidarité. Elle savait comment bâtir des ponts, mobiliser les gens et donner espoir.

Que ce soit au sein du collectif Curry Parc-Ex, en tant que coordonnatrice de la Table des Femmes de Parc-Extension ou comme membre de l'équipe d'Afrique au Féminin, Leonora a oeuvré sans relâche pour soutenir les femmes immigrantes et les personnes les plus vulnérables.

Notre communauté est en deuil. Mes plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

Pour apaiser la douleur, il nous reste le souvenir des moments passés à ses côtés, mais aussi l'héritage de son travail, qui, lui, perdurera.

Merci, Leonora.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de René-Lévesque.

Souligner le 25e anniversaire de la Maison Anita-Lebel

M. Yves Montigny

M. Montigny : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, Mme la Présidente, je souhaite souligner les 25 ans de la Maison Anita-Lebel, une ressource d'hébergement de deuxième étape pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale.

La Maison Anita-Lebel permet aux femmes de se reconstruire, de retrouver un sentiment de sécurité et de récupérer le pouvoir sur leur vie. Les femmes, qui sont accompagnées par des intervenantes ayant une expertise en violence conjugale postséparation, parviennent à reprendre leur place dans nos communautés et à se refaire un réseau de soutien, Mme la Présidente.

La Maison Anita-Lebel offre également des services posthébergement, de la prévention-sensibilisation, de la défense des droits et du soutien pour l'entourage.

Merci pour ces 25 ans à aider les femmes à vivre sans violence et bonne continuation.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec Mme la députée de Mont-Royal—Outremont.

Souligner la Journée internationale de la protection des données personnelles

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Mme la Présidente, je tiens à souligner aujourd'hui la Journée internationale de la protection des données personnelles, initiée depuis 2007 par le Conseil de l'Europe. Cette journée vise à sensibiliser les citoyens aux risques liés à l'utilisation de leurs données personnelles en ligne et à leurs droits en matière de protection de ces données. Le thème de cette année, *L'IA au-delà du battage médiatique — Opportunités et défis pour la protection des données*, met en lumière les enjeux liés à l'émergence des technologies numériques, et particulièrement l'intelligence artificielle.

J'invite les citoyens, et particulièrement les aînés, à s'informer et à aller chercher l'accompagnement auprès des ressources disponibles pour développer les bons réflexes face à la fraude et mieux comprendre les enjeux numériques. Ces outils technologiques, bien que porteurs d'avenir, nécessitent une utilisation éclairée pour garantir une expérience sécurisée et enrichissante dans le respect de la législation québécoise en matière de protection des renseignements personnels.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je suis prête à céder la parole à Mme la députée de Laval-des-Rapides.

**Exprimer de la solidarité et du soutien envers les proches des victimes
de la tragédie de la Garderie éducative Sainte-Rose**

Mme Céline Haytayan

Mme Haytayan : Merci, Mme la Présidente. Le 8 février 2023, deux enfants perdaient la vie, à Laval, en raison des gestes incompréhensibles d'un chauffeur d'autobus qui a foncé sur la Garderie éducative Sainte-Rose. Lors de cette tragédie, Maëva David, âgée de cinq ans, et Jacob Gauthier, âgé de quatre ans, se sont éteints et ont laissé derrière eux des parents et des proches dans une tristesse inimaginable. En plus de ces deux décès, six enfants ont été blessés et plusieurs enfants de la garderie ont subi des traumatismes importants. Ces actes terribles ne doivent plus jamais se reproduire.

Je tiens aujourd'hui à souligner notre devoir de mémoire collective et à réitérer que mes pensées accompagnent toujours les enfants, les parents et les proches des familles affectées par cette tragédie. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je suis prête à céder la parole à M. le député de Matane.

**Demander le maintien de services juridiques de
proximité dans la MRC de La Mitis**

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : Mme la Présidente, aujourd'hui, je souhaite attirer l'attention du gouvernement, et plus spécialement du ministre de la Justice, sur la fermeture récente du palais de justice de Mont-Joli, qui prive les citoyens de La Mitis d'un accès essentiel aux services juridiques de proximité.

L'accès à la justice est un droit fondamental qui garantit l'équité et le respect des droits de chacun. La présence d'un palais de justice dans la MRC de La Mitis est non seulement une question de commodité, mais aussi de justice sociale et d'égalité d'accès aux services publics.

La ville de Mont-Joli, conjointement avec la MRC, ont une solution pour remédier à la situation dans les meilleurs délais. Je demande donc au ministère d'agir de manière diligente dans ce dossier afin de mettre en place des mesures immédiates pour rétablir des services judiciaires à Mont-Joli. Il est impératif que le ministère réponde favorablement et rapidement à cette situation afin d'assurer que tous les citoyens de La Mitis puissent exercer pleinement leurs droits. Je sais que le ministre est sensible à cet enjeu et je tiens à le remercier de sa collaboration pour la suite. Merci, Mme la Présidente.

• (13 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de Lévis.

Souligner le 80e anniversaire du Club Lions de Lévis

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Mme la Présidente, aujourd'hui, je tiens à souligner un anniversaire marquant d'un organisme marquant de notre circonscription, à Lévis, le 80e anniversaire du Club Lions de Lévis, dont plusieurs membres éminents sont parmi nous, dans les tribunes.

80 ans de dévouement à incarner des valeurs de générosité, de solidarité, d'engagement. Ils ont contribué, Mme la Présidente, à améliorer la qualité de vie des gens de Lévis. Ils ont aidé les gens qui en arrachaient un petit peu dans la vie, des personnes non voyantes, de nos jeunes, également, qui ont obtenu l'appui, l'aide de nos Lions de Lévis.

Le Club Lions, c'est une formidable institution qui contribue vraiment beaucoup. 1,7 million, Mme la Présidente, 1,7 million de dollars en dons. C'est des bénévoles au grand coeur qui nous rappellent toujours l'importance de donner au suivant et de tendre la main à ceux qui en ont besoin.

Bon 80e anniversaire de la part de Lion Bernard! À la prochaine, tout le monde.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de Chapleau.

Souligner le 40e anniversaire de la SPCA de l'Outaouais

M. Mathieu Lévesque

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Aujourd'hui, j'aimerais souligner un événement marquant dans ma circonscription et dans la région de l'Outaouais, soit le 40e anniversaire de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux.

Depuis sa fondation, en 1984, cet organisme joue un rôle essentiel dans la protection des animaux contre la négligence, les abus et l'exploitation.

Chaque année, la SPCA de l'Outaouais vient au secours de plus de 3 000 animaux en leur offrant des soins spécialisés, un suivi attentif et surtout un avenir meilleur dans un foyer aimant.

Au-delà des soins, la SPCA de l'Outaouais s'assure également que les lois de protection animale soient respectées en intervenant dans des cas de maltraitance et en sensibilisant la communauté sur l'amélioration du bien-être animal.

En terminant, j'aimerais prendre le temps de féliciter tout le personnel, les bénévoles et les fondateurs pour leur engagement et leur dévouement. Je salue particulièrement le travail de M. Maxime Daigle, le directeur général. Toutes mes félicitations et bon 40e anniversaire!

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de Vanier-Les Rivières.

Souligner le Mois du coeur

M. Mario Asselin

M. Asselin : Merci beaucoup. Il me fait plaisir aujourd'hui, Mme la Présidente, de vous parler du Mois du coeur, qui se déroule à chaque année au mois de février.

Cette initiative, mise en place par la Fondation En Coeur, vise à sensibiliser la population à l'importance d'une bonne santé cardiovasculaire, autant chez les adultes que les enfants. Mentionnons aussi que, depuis le 14 février 1999, nous soulignons la Journée internationale de sensibilisation aux cardiopathies congénitales. En plus du coût important engendré par les maladies cardiovasculaires sur notre réseau de la santé, rappelons que ces dernières touchent 2,4 millions de Canadiens, en plus d'être la deuxième cause de décès, selon Statistiques Canada.

Donc, je tiens à souligner le Mois du coeur et remercier aujourd'hui la Fondation En Coeur ainsi que tous les organismes du Québec engagés dans l'amélioration de notre santé.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous allons conclure cette rubrique avec Mme la députée des Chutes-de-la-Chaudière.

Souligner la tenue du Cocktail des Gouverneur-es de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis

Mme Martine Biron

Mme Biron : Merci, Mme la Présidente. Ce jeudi, je participerai avec grand plaisir à l'édition 2025 du Cocktail des Gouverneur-es, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis.

Cet événement prestigieux vise à souligner la contribution significative des anciens présidents de la chambre de commerce en tant que bâtisseurs de la communauté d'affaires lévisienne.

En parallèle, les fonds récoltés lors de cette soirée s'ajouteront au Fonds des Gouverneur-es, enveloppe permettant de soutenir et d'accompagner la relève entrepreneuriale dans leur progression d'affaires.

Je profite de l'occasion pour féliciter l'ancienne présidente, Éliane Trudel, pour tout le travail accompli et souhaiter le meilleur des mandats à la présidente entrante, Julie Larochelle.

La chambre de commerce de Lévis et ses membres jouent un rôle de premier plan dans le dynamisme économique de la région, et vous me voyez ravie de pouvoir le mentionner ici, dans cette enceinte.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Ceci met fin à la rubrique de déclarations de députés. Et je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 13 h 54)

(Reprise à 14 h 07)

La Présidente : 28 janvier. Bonjour, tout le monde. Bon retour. Je suis très, très contente de vous retrouver. Oui, je me suis ennuyée de vous, croyez-le ou non.

Alors, messieurs dames, avant d'entreprendre nos travaux, nous allons nous recueillir quelques instants en ayant une pensée particulière pour la famille et les proches d'anciens collègues dont nous avons appris le décès : M. Paul Phaneuf, député de Vaudreuil-Soulanges de 1970 à 1976, et M. Gérard-Raymond Morin, député de Dubuc de 1989 à 1990.

Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir.

Dépôt de la lettre informant que la députée de Mont-Royal—Outremont, Mme Michelle Setlakwe, n'occupe plus la fonction de leader parlementaire adjointe de l'opposition officielle

Avant de poursuivre nos travaux, je dépose une lettre que m'a adressée le chef de l'opposition officielle m'informant que la députée de Mont-Royal—Outremont n'occupe plus la fonction de leader parlementaire adjointe de l'opposition officielle depuis le 8 décembre 2024.

**Dépôt de la lettre de nomination de M. Guillaume Cliche-Rivard,
député de Saint-Henri—Sainte-Anne, à titre de
leader du deuxième groupe d'opposition**

Je dépose également une lettre que m'a adressée le chef du deuxième groupe d'opposition m'informant que le député de Saint-Henri—Sainte-Anne est nommé leader du deuxième groupe d'opposition en remplacement du député d'Hochelaga-Maisonneuve en date du 28 janvier 2025.

Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le ministre des Finances.

M. Girard (Groulx) : Oui, merci, Mme la Présidente. Permettez-moi de déposer le rapport annuel de gestion 2023-2024 de Revenu Québec. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. M. le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

• (14 h 10) •

M. Charette : Merci, Mme la Présidente. Permettez-moi de déposer les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 du Fonds d'électrification et de changements climatiques, les états financiers de l'exercice de neuf mois clos le 31 mars 2024 du Fonds bleu, ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Je dépose également le rapport d'application *Évolution de la norme véhicules zéro émission et résultats au 1er septembre 2024*.

La Présidente : Ces documents sont déposés. M. le ministre de l'Éducation.

M. Drainville : Merci, Mme la Présidente. Permettez-moi de déposer le plan stratégique 2024-2028 du Protecteur national de l'élève.

La Présidente : Ce document est déposé. Mme la ministre de l'Enseignement supérieur.

Mme Déry : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je dépose aujourd'hui le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. M. le ministre de la Culture et des Communications.

M. Lacombe : Bonjour, Mme la Présidente. Permettez-moi de déposer le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. Mme la ministre des Relations internationales et de la Francophonie.

**Décision n° 1/2024 du Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications
professionnelles du 10 octobre 2024 établissant un accord de reconnaissance
mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes dans le
cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada
et l'Union européenne et ses États membres, et note explicative**

Mme Biron : Merci, Mme la Présidente. En vertu de l'article 22.2 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je dépose à titre de document l'engagement international suivant, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de l'engagement : la décision n° 1/2024 du Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles du 10 octobre 2024 établissant un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. À nouveau, Mme la ministre des Relations internationales et de la Francophonie.

Motion proposant d'approuver la décision

Mme Biron : En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation l'engagement international

important que je viens de déposer, à savoir la décision n° 1/2024 du Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles du 10 octobre 2024 établissant un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres. Merci.

La Présidente : Et je vous avise qu'en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales la motion est présentée mais ne pourra être débattue avant 10 jours.

Mme la ministre responsable de l'Habitation.

Mme Duranceau : Mme la Présidente, permettez-moi de déposer la troisième entente Canada-Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. Maintenant, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui. Bonjour, Mme la Présidente. Je dépose les réponses aux questions inscrites au feuillet le 19 novembre 2024 par la députée de Notre-Dame-de-Grâce, le 27 novembre 2024 par les députés de Bourassa-Sauvé et de Camille-Laurin, le 28 novembre 2024 par les députés de D'Arcy-McGee et de Jeanne-Mance—Viger, le 29 novembre 2024 par le député de Jean-Lesage, le 3 décembre 2024 par la députée de Bourassa-Sauvé et le 6 décembre 2024 par les députés de Taschereau et de l'Acadie.

Je dépose également les réponses du gouvernement aux pétitions déposées le 30 octobre 2024 par la députée de Westmount—Saint-Louis, le 7 novembre 2024 par la députée de Joliette... par le député de Joliette et le 26 novembre 2024 par la députée de Mercier. Merci.

La Présidente : Ces documents sont déposés.

Présence de M. Maxime Arseneau, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale

Et on m'avise que nous avons avec nous un ex-député. J'ai le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, de M. Maxime Arseneau, ancien député des Îles-de-la-Madeleine, de 1998 à 2008.

Dépôt de documents (suite)

Et toujours à la rubrique Dépôt de documents — il y en a plusieurs aujourd'hui — pour ma part, je dépose le nouveau diagramme de l'Assemblée en date d'aujourd'hui.

Je dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale.

Je dépose également copie d'une lettre adressée à Mme la ministre des Transports et de la Mobilité durable par M. Éric Ducharme, président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec, concernant les états financiers et le rapport annuel 2023 de la société.

Je dépose une lettre que m'a adressée M. Claude Corbo, m'informant de sa démission à titre de président du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanente anticorruption, et ce, à compter du 31 janvier 2025.

Je dépose aussi une lettre que m'a adressée Mme Diane Derome, m'informant de sa démission à titre de membre du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanente anticorruption depuis le 1er janvier 2025.

Conformément à l'article 65 de la Charte des droits et libertés de la personne, je dépose une lettre que m'a adressée M. Philippe-André Tessier, président de la commission des droits de la personne et de la jeunesse, m'informant que Mme Stéphanie Gareau, membre et vice-présidente de la commission, sera plus particulièrement responsable du mandat confié par la Loi sur la protection de la jeunesse et que Mme Myrlande Pierre continuera à être plus particulièrement responsable du mandat confié par la Charte des droits et libertés de la personne.

Modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale

Je dépose une lettre que m'a adressée Mme la whip en chef de l'opposition officielle, dans laquelle elle m'informe de la nomination de la députée de Mont-Royal—Outremont à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale en remplacement de la députée de Notre-Dame-de-Grâce.

Je dépose également une lettre que m'a adressée M. le chef du deuxième groupe d'opposition, dans laquelle il m'informe de la nomination du député de Saint-Henri—Sainte-Anne à la fonction de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale en remplacement du député d'Hochelaga-Maisonneuve.

Et je cède maintenant la parole à Mme la première vice-présidente et députée de Saint-Hyacinthe pour la présentation d'une motion.

Motion proposant d'adopter les modifications

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Mme la Présidente, je propose que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soient adoptées.

Mise aux voix

La Présidente : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente : Adopté.

Enfin, j'ai reçu préavis d'une motion qui sera inscrite dans le feuillet de demain aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Conformément à l'article 97.1 du règlement, je dépose copie du texte de ce préavis. Merci pour votre attention.

Il n'y a pas de dépôt de pétitions.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant rendus à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole, en question principale, au chef de l'opposition officielle.

État de vétusté du parc immobilier dans le réseau
de la santé et des services sociaux

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : *La chambre 814*, texte de Paul Arcand, 18 janvier, publié dans *La Presse*. Je cite la chronique : «Louise était audioprothésiste et travaillait sans relâche dans sa petite entreprise sur la Rive-Sud de Montréal. Une femme énergique, jamais malade, qui commençait à préparer sa retraite avec son mari Guy Blanchet.

«Cette étape de la vie où on se dit qu'on a travaillé fort, qu'on a élevé une belle famille et que le moment est venu de penser à soi.

«L'automne dernier, Louise éprouve des douleurs à l'estomac. Au début décembre, on procède à une biopsie. Il faudra attendre au 2 janvier pour avoir le résultat.

«Le diagnostic tombe : un cancer de l'estomac, stade 4.

«Retour d'urgence à l'hôpital le 9 janvier. Elle sera transportée au huitième étage, au département d'oncologie. Pas de place dans les maisons de soins palliatifs de la région. On l'installe dans la chambre 814.

«Louise Cloutier est décédée le lundi 13 janvier à l'âge de 62 ans dans une chambre délabrée de l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe. Pas dans un hôpital de brousse ou dans une zone de guerre. Non. Elle a vécu ses derniers jours ici, au Québec, en 2025, dans une chambre laissée à l'abandon.» Fin de la citation.

Que répond le premier ministre?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, d'abord, effectivement, je sympathise avec toute la famille dont il est question ici. Je pense que tout le monde va être d'accord pour le dire, c'était vrai sous le Parti québécois, c'était vrai sous le Parti libéral, c'est encore vrai, malheureusement, sous la CAQ, le réseau de la santé n'est pas parfait.

Depuis 2018, on a augmenté le budget de la santé de 50 %. 50 %, c'est du jamais-vu. Mais, malgré ça, Mme la Présidente, les besoins sont presque illimités. Il reste du travail à faire, autant du côté du fonctionnement, c'est-à-dire des opérations, que du côté de ce qu'on appelle le PQI, donc les immobilisations. Il y a un rattrapage énorme à faire concernant les infrastructures. Dans le cas dont on discute, tous les étages avaient été faits, sauf cet étage-là.

Donc, Mme la Présidente, le travail se poursuit. C'est malheureux. Moi, j'ai toutes mes pensées pour les personnes qui subissent des situations comme celle-là.

• (14 h 20) •

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Je poursuis ma citation de la chronique : «Louise n'a jamais réalisé qu'on l'avait installée dans une petite pièce, qu'on ose appeler "chambre privée" et qui n'a pas reçu un seul coup de pinceau depuis des années. Tout ça pour la modique somme de 171,66 \$ par jour. C'est plus cher que n'importe quelle chambre de motel cheap.

«Au Québec, on installe des personnes en fin de vie dans des locaux à la peinture écaillée et aux murs défoncés.» Fin de la citation.

Que répond le premier ministre?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, malheureusement, j'ai eu l'occasion, comme beaucoup de Québécois, à cause de ma mère, de visiter certains hôpitaux au cours de la dernière année. C'est vrai qu'il reste du travail à faire, ne serait-ce que du côté des rénovations. Donc, je suis d'accord avec ce que vient de dire le chef de l'opposition officielle.

Maintenant, le chef de l'opposition officielle ne peut pas, d'un côté, nous dire : Le déficit est trop grand, il faudrait réduire les dépenses, puis, de l'autre côté, dire, bien, le contraire. Donc, il faut, Mme la Présidente, continuer à investir dans le réseau de la santé et des services sociaux. C'est ce qu'on a fait, et c'est ce qu'on va faire.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Je poursuis la citation, Mme la Présidente. Puis le premier ministre garde en tête qu'il vient de parler du déficit. Guy Blanchet, mari de Louise Cloutier, a dit, je le cite : «J'ai payé mes impôts toute ma vie. Je ne demandais pas une chambre luxueuse. Personne ne demande ça. C'est choquant. C'est frustrant. C'est décevant.» La chronique poursuit : «Je tiens à souligner le courage de Guy. Il devrait nous inspirer à ne pas rester muets et trouver tolérable ce qui ne l'est pas.» Fin de la citation.

C'est ça, votre bilan?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, on est tous d'accord qu'il reste du travail à faire. Je pense que, si le chef de l'opposition officielle, je vais faire attention à mes mots, là, mais nous dit vraiment ce qu'il pense de la situation qu'il y avait en 2018 sous le gouvernement libéral... Il y avait énormément de travaux à faire. Le PQI, là, le plan des infrastructures, depuis qu'on est là, est passé de 100 milliards à 153 milliards, une augmentation de 50 %. On va continuer d'y aller selon nos moyens.

La Présidente : Troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : ...poursuis la citation de la chronique : «Guy m'a confié les dernières paroles que Louise lui a murmurées avant de mourir — je cite : "Je veux retourner chez nous."» Fin de la citation.

Dans la chronique, les questions posées sont les suivantes : «Il y a combien de chambres 814 dans les hôpitaux? Il y a combien de chambres 814 dans nos CHSLD? Il y a combien d'unités 814 dans les centres jeunesse? Il y a combien de classes 814 dans les écoles?»

M. le premier ministre, il y en a combien?

La Présidente : Je vous rappelle que vous vous adressez à la présidente, et vous le savez, M. le chef. La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je le répète, quand on est arrivés, le plan pour les infrastructures était de 100 milliards, on l'a augmenté à 153 milliards. Donc, la réponse à la question du chef de l'opposition officielle, c'est qu'il y en a sûrement moins, de chambres comme celle-là, qu'il y en avait en 2018.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de La Pinière. La parole est à vous, madame.

Abolition de postes de préposés aux bénéficiaires**Mme Linda Caron**

Mme Caron : Merci, Mme la Présidente. Vendredi soir dernier, Radio-Canada nous apprenait que les aînés vont faire les frais des coupes de la CAQ. À Laval, 150 professionnels de la santé qui oeuvrent auprès des clientèles les plus vulnérables en CHSLD perdent leur emploi, dont 76 préposés aux bénéficiaires. Le comble, c'est que la plupart de ces préposés sont des cohortes du premier ministre dont il était si fier dans son bilan.

Ces préposés ont répondu au cri du coeur du premier ministre pendant la pandémie. Certains ont même changé de carrière pour aller prendre soin des aînés en CHSLD. Le premier ministre leur promettait des emplois à temps plein à 49 000 \$ par année. Promesse brisée.

Après que les Québécois ont payé pour la formation de ces préposés, après que leur premier ministre leur a fait miroiter un bel avenir, la CAQ leur dit : Merci, bonjour? C'est ça? C'est ça? Encore une promesse brisée?

La Présidente : La réponse de la ministre responsable des Aînés.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Alors, Mme la Présidente, oui, effectivement, dans le réseau de la santé et des services sociaux, il faut respecter le budget, le budget qui a été grandement augmenté depuis que notre gouvernement est au pouvoir, en 2018. Et donc c'est important de respecter le budget. Moi, j'appelle ça de la bonne gestion.

Maintenant, chacun des établissements sous Santé Québec, bien sûr, doivent s'assurer d'avoir les ressources nécessaires, les employés nécessaires, les bons employés à la bonne place, au bon moment, dans chacun des programmes, Mme la Présidente, que ce soit dans les hôpitaux, que ce soit auprès des personnes âgées ou dans d'autres programmes.

Alors, Mme la Présidente, les préposés aux bénéficiaires, on est fiers de ce... de ces employés, qui font une très grande différence dans le réseau de la santé et des services sociaux. J'ai moi-même dans ma famille des gens qui exercent cette profession. C'est notre gouvernement qui a reconnu les préposés aux bénéficiaires, au Québec, et puis cette reconnaissance, elle est là pour rester.

Maintenant, on doit ajuster les équipes en fonction des besoins des personnes, et, Mme la Présidente, c'est ce qu'on est en train de faire.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Linda Caron

Mme Caron : Mme la Présidente, c'est dans le personnel de soins, là, que la CAQ choisit de couper. On parle de 76 départs de préposés dans une seule région, 76 préposés de moins en CHSLD à Laval. Les aînés demandent des soins et des services de qualité, ils ne veulent pas aller finir leurs jours dans une chambre 814. Puis, les 76 préposés aux bénéficiaires à qui la CAQ a fait miroiter un avenir meilleur, on les renvoie chez eux. Ils ne vont pas faire une grande différence, là, rendus chez eux.

Que leur répond la ministre? Est-elle fière de ce bilan?

La Présidente : Mme la ministre, votre réponse.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Oui, Mme la Présidente. Oui, comme ministre responsable des Aînés, ministre déléguée de la Santé, je suis fière du travail qui est fait auprès des aînés. Je suis là pour défendre les aînés, pour défendre les services aux aînés. Mme la Présidente, nous avons ajouté des ressources, depuis 2018, de façon extrêmement importante. Nous avons développé les programmes aînés, que ce soit en soutien à domicile, que ce soit dans les centres d'hébergement, que ce soit pour les programmes de répit. Mme la Présidente, nous sommes là et nous allons continuer de travailler pour donner des services aux aînés.

Il faut faire attention quand on parle de coupures de services. J'ai un exemple. Dans la région de Chaudière-Appalaches, ils ont coupé 150 postes, mais ils en ont créé 300. Alors donc, plus 300 moins 150, ça fait...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Linda Caron

Mme Caron : C'est un autre fiasco caquiste, Mme la Présidente. On développe puis on coupe après. Le programme d'allocation personnalisée, annoncé en grande pompe, ça ne marche pas. Les préposés aux bénéficiaires formés avec l'argent des Québécois se font virer par la CAQ pour éponger son déficit record. Les maisons des aînés ouvrent de peine et de misère, faute de personnel. Que fait la CAQ? Elle coupe des postes de préposés dans les CHSLD. Couper dans le personnel en CHSLD ou en maison des aînés, c'est couper dans les services, Mme la Présidente. Malheureusement, la CAQ abandonne les aînés.

La Présidente : La ministre responsable des Aînés.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Mme la Présidente, écoutez, j'ai l'impression que ma collègue de La Pinière, elle pose des questions, mais elle n'écoute pas toujours les réponses. Et puis j'aimerais quand même mentionner que, puisqu'elle me pose une question sur les maisons des aînés, qui est mon sujet préféré, les maisons des aînés, nous sommes à 38 maisons inaugurées, Mme la Présidente. On est en train de changer le modèle d'hébergement au Québec. Les proches aidants sont contents que leurs personnes reçoivent des soins et services. Les résidents qui demeurent là sont

heureux. Les employés sont contents. Nous sommes en train de les inaugurer et de les ouvrir. Le taux d'occupation est à 85 %, Mme la Présidente. Alors, très heureuse de cet accomplissement-là. Et nous allons continuer à rénover nos CHSLD aussi sous ce modèle-là, parce que nos aînés méritent ce qu'il y a de mieux.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de D'Arcy-McGee.

Ressources d'hébergement pour les itinérants en situation de handicap

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Le gouvernement continue de manquer à son devoir de protéger les plus vulnérables de notre société. Il a été aberrant d'apprendre que deux personnes souffrant d'une déficience intellectuelle en situation d'itinérance, Mélissa et Jérémie, habitent dans le métro de Montréal depuis deux ans et que deux CIUSSS et le Curateur public étaient au courant. Les instances du gouvernement n'ont pas agi pour offrir des solutions adaptées pour que ces personnes sortent de leur situation d'itinérance. Soit on a fermé les yeux, soit on a fait de l'aveuglement volontaire.

Le gouvernement nous dit et va nous dire qu'on met de l'argent en matière d'itinérance, mais où va cet argent? Où sont les résultats?

Mme la Présidente, le gouvernement caquiste abandonne les personnes les plus vulnérables de notre société. Combien d'autres cas semblables sont connus par les CIUSSS et qui ne sont pas pris en charge?

• (14 h 30) •

La Présidente : La réponse du ministre responsable des Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Oui, merci beaucoup, Mme la Présidente. Je remercie la députée de D'Arcy-McGee pour la question. Puis je connais sa grande sensibilité face aux enjeux par rapport aux gens qui ont des besoins particuliers. Juste dire que je ne m'avancerai pas sur ce cas particulier, parce qu'il y a vraiment des raisons particulières qui expliquaient cette situation-là, mais, je veux rassurer tout le monde, elles sont maintenant à l'abri, ces deux personnes-là.

Maintenant, qu'est-ce qu'on a fait pour les personnes avec des problèmes de... avec un handicap en situation d'itinérance? Dans le programme PRISM qu'on a développé, itinérance, santé mentale, on permet également des entrées rapides en logement pour les personnes qui ont une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, parce que c'est souvent des personnes qui ont de la difficulté à avoir accès aux refuges, qui ne veulent pas aller dans les refuges ou qui ne se sentent pas bien, par exemple, dans un refuge qui est très bruyant. Si on a un trouble du spectre de l'autisme, c'est très difficile. Donc, pour eux, la solution, c'est vraiment d'aller le plus rapidement en logement, avec ce qu'on appelle des entrées rapides en logement. Et ils font partie des 200 qu'on veut sortir de la rue chaque année à Montréal et des 100 qu'on veut sortir de la rue chaque année à Québec, Mme la Présidente.

Puis je rappellerais à tout le monde ici que le modèle de logement supervisé, c'est au Québec qu'on l'a développé, c'est nous autres qui l'avons développé, puis qu'on va continuer à appuyer ce modèle-là. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Mme la Présidente, est-ce que la solution mentionnée est celle à long terme? Parce que Mélissa et Jérémie disent : On ne veut pas vivre dans la rue, on veut un toit. Une demande tout à fait légitime de la part de personnes vulnérables, mais il y a un manque criant de milieux de vie adaptés pour les personnes avec une déficience intellectuelle.

Est-ce que le ministre va toujours attendre que ces histoires tragiques paraissent dans les médias avant d'agir? Mme la Présidente, qu'est-ce que le ministre va faire dès maintenant pour s'assurer qu'une telle situation ne se reproduise pas?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : O.K., donc, deux plans... deux parties à la réponse. Premièrement, ce qu'on appelle le logement supervisé, on sait que ces gens-là étaient souvent institutionnalisés puis nous disaient : On ne veut pas aller en CHSLD, on ne veut pas aller dans des ressources de ce genre-là. Donc, on a développé des appartements supervisés — on en a annoncé ensemble — pour que ces gens puissent vivre leur vie à leur plein potentiel. Puis ça, on va continuer à appuyer sur ça. On en a développé partout au Québec, Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, partout au Québec. Là, là, on parle de gens qui sont dans des situations d'itinérance, qui sont extrêmement vulnérables, puis, justement, la solution, quand on parle d'entrée rapide en logement, c'est pour que ces gens-là n'aient pas à rester très longtemps dans un refuge, qu'on puisse leur trouver un appartement le plus rapidement possible et continuer à les appuyer financièrement et les superviser pour qu'ils ne retombent pas en itinérance.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Mme la Présidente, en 2024, le Curateur public représentait plus de 74 %... excusez-moi, 74 personnes en situation d'itinérance. C'est fou et irresponsable. Quelle est la limite du ministre à accepter de telles situations? Des personnes vivant avec un handicap ou qui sont neurodivergentes se retrouvent en situation d'itinérance de plus en plus. Mme la Présidente, que fait le gouvernement caquiste pour protéger et éviter que ces personnes vulnérables se retrouvent dans la rue en premier lieu? Qu'attend le ministre pour agir réellement en prévention?

La Présidente : La réponse de la ministre de la Famille.

Mme Suzanne Roy

Mme Roy (Verchères) : Merci, Mme la Présidente. Effectivement, le Curateur public fait face à des situations très complexes, à l'itinérance qui est de plus en plus présente. Notre gouvernement met en place des soutiens. D'ailleurs, le Curateur public, l'année dernière, a réussi à réintégrer en logement, à pouvoir installer 57 itinérants qui étaient justement sous ce... sous Curateur public. Donc, les efforts se font. On travaille en étroite collaboration avec les services sociaux pour s'assurer, justement, de pouvoir bien desservir cette clientèle. C'est particulier. Il y a souvent des problématiques auxquelles on fait face pour réussir à réintégrer les gens en logement et pouvoir leur donner tous les services qui leur sont nécessaires.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Pontiac.

Réorganisation du système de santé**M. André Fortin**

M. Fortin : Mme la Présidente, des projets d'infrastructure arrêtés, comme on en voit partout au Québec, c'est ça qui mène à des chambres 814. Des postes de préposés abolis, comme on en voit partout au Québec, c'est ça qui mène à des gens qui perdent leurs soins à domicile. Des postes d'infirmières coupés dans les urgences, comme dans plusieurs régions au Québec, c'est ce qui fait en sorte qu'il y a des gens qui attendent 11 heures avant de voir un médecin à l'urgence, comme à l'Hôpital de Gatineau aujourd'hui.

Mme la Présidente, le ministre de la Santé, il avait promis que le patient serait au coeur de son plan santé, mais, dans la réalité, là, à chacune des coupures qu'il impose, c'est les gens qui travaillent auprès des patients qui écopent. Ce n'est pas compliqué, il coupe des infirmières puis il rajoute des fonctionnaires dans le réseau. Le ministre a créé une superstructure menée par des «top guns», mais les vrais «top guns», Mme la Présidente, là, les infirmières, les préposés, les techniciens, là, ces gens-là, ils perdent leurs postes, aujourd'hui.

Est-ce que le ministre peut admettre que ses coupures font mal aux patients en ce moment?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Premièrement, Mme la Présidente, là, je vous salue puis je salue tous les collègues de l'Assemblée, aujourd'hui, pour ce retour-là. Puis je salue mon collègue aussi, le député de Pontiac. On aura sûrement une très belle session ensemble, alors je le salue.

Mme la Présidente, je voudrais répondre très clairement qu'au lieu d'insister sur les coupures j'aimerais insister sur la réorganisation que Santé Québec est en train de faire. C'est exactement ça qu'on leur demande. Tout à l'heure, ma collègue a très bien répondu. Ce qu'on a en ce moment, c'est qu'on avait beaucoup de gens qui étaient, d'abord, des postes de semaine, qu'on appelle, et pour lesquels... à qui on demandait souvent de faire ce qu'on appelle du TSO, parce qu'il nous manquait des gens avec des postes de soir, de fin de semaine dans nos urgences. C'est un travail colossal qu'on leur demande, en ce moment, de rééquilibrer les différents postes.

Alors, oui, il y a des fermetures de postes. On a été très transparents. À chaque fois qu'il y a des annonces, Mme la Présidente, les P.D.G., les gens des ressources humaines disent : Oui, on va fermer tel ou tel poste. Idéalement, ces postes-là sont toujours vacants. Mais qu'est-ce qu'on fait? L'exemple de Chaudière-Appalaches qu'a cité ma collègue tout à l'heure est exactement ce qui est en ligne, c'est d'en ouvrir plus les fins de semaine. Alors, oui, on peut dire qu'il y a des fermetures de postes, mais il y a plus...

La Présidente : Première complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : C'est trop simple, Mme la Présidente. L'explication du ministre, là, c'est qu'on remplace des postes de jour par des postes de nuit. Ils ont coupé des postes de kinésiologues à Trois-Rivières aujourd'hui. À ce que je sache, des kinésiologues, ça ne travaille pas souvent à 3 heures du matin.

Le débat public, là, il mérite mieux que ces explications simplistes là. Les Québécois qui ont payé des impôts toute leur vie puis là qui attendent un traitement de cancer, qui attendent des soins à domicile, ils méritent des services, mais, au-delà de ça, ils méritent d'avoir un débat public honnête, Mme la Présidente.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : ...puis je pense qu'un débat honnête, ça prend de la transparence. Et, je ferais remarquer à tout le monde, tout le monde le sait, mais la santé, c'est sept jours par semaine puis c'est 24 heures par jour. Les gens ne choisissent pas d'être malades la fin de semaine, là. Alors, quand ils arrivent à l'hôpital ou quand ils arrivent dans différents services, ils veulent être aussi bien servis le samedi matin qu'ils le sont le mercredi après-midi.

Alors, Mme la Présidente, ce qu'on demande à Santé Québec, puis je pense que les Québécois l'apprécient, c'est d'être capables de faire cette réorganisation-là du réseau, dans un contexte budgétaire qui est serré, mais c'est ça qu'on demande à des bons gestionnaires de faire, d'être proches du terrain puis de tenir compte des nouvelles demandes, de l'augmentation de la demande qu'on a pour faire une bonne job pour les Québécois.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : Le gouvernement de la CAQ n'a pas demandé une réorganisation, il a demandé au réseau de la Côte-Nord de se priver de 130 millions, il a demandé au réseau de l'Abitibi de se priver de 96 millions en quatre mois. Dans ces régions-là, là, c'était déjà l'enfer, avoir des services. Mais on l'avait dit au ministre, Mme la Présidente. Les travailleurs de la santé l'avaient dit au ministre. Les groupes de défense des patients l'avaient dit. Puis maintenant Santé Québec lui-même l'a dit. Santé Québec, créé de toutes pièces par le ministre, l'a averti que les patients en font les frais, en ce moment, que ça ne peut pas continuer comme ça.

Pourquoi on continue aveuglément?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, je comprends que le député de Pontiac, Mme la Présidente, il n'aime pas ma réponse, mais, la réalité, c'est ça, gérer, être capable de faire des choix puis de mettre les 350 000... Je le répète, là, il y a 350 000 employés dans le réseau. Il faut être capable de mettre ces bonnes personnes là aux bonnes places. Que ce soit sur la Côte-Nord, en Abitibi, en Outaouais, on sait qu'on a un problème spécifique. Ma collègue au Trésor, on a signé des ententes collectives, maintenant, qui permettent de la flexibilité. Mme la Présidente, on est en train de faire la transformation que les Québécois s'attendent de nous.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Mercier.

Intégration et francisation des immigrants

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. Le même jour où la CAQ annonce une loi sur le modèle d'intégration des nouveaux arrivants, qu'est-ce qu'on apprend? Eh bien, la même CAQ rajoute une autre coupure par-dessus les coupures de l'année passée en francisation. Ils ont fermé des cours de français aux immigrants, ils ont mis des centaines de profs à la porte. Ça, c'est l'épisode 1. Maintenant, l'épisode 2, ils coupent dans les mesures de soutien aux jeunes immigrants dans nos écoles. Ils coupent dans les sorties au musée pour que ces jeunes-là connaissent notre culture. Ils coupent dans les sorties ici même, à l'Assemblée nationale.

Dans le fond, là, le fameux nouveau modèle d'intégration de la CAQ, c'est le même vieux modèle de l'année passée, c'est des coupures qui nuisent à l'intégration des immigrants. Ça nous promet du nationalisme et ça nous livre quoi? De l'austérité à la sauce CAQ.

Mme la Présidente, si le premier ministre veut vraiment aider à l'intégration des immigrants, bien, moi, j'ai une proposition pour lui. Quand est-ce qu'il va arrêter de nuire à l'intégration des immigrants? Quand est-ce qu'il va arrêter de couper dans l'intégration des immigrants?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, d'abord, c'est important de le dire, il ne s'est jamais donné autant de cours de français pour les nouveaux arrivants que ce qu'on fait depuis six ans. Donc, à un moment donné, il faut quand même ramener les choses, là, dans le contexte exact.

Maintenant, le budget de l'éducation. Depuis six ans, le budget de l'éducation a augmenté de 50 %, incluant, l'année dernière, des augmentations, là, de 6 %, 7 % par année, donc très au-dessus de ce qu'on appelle les coûts de système. Par contre, c'est important, Mme la Présidente, de respecter les budgets. C'est important, à chaque année, de dire : On vous donne une augmentation, mais vous ne pouvez pas dépenser plus que l'augmentation qu'on vous a donnée.

Donc, Mme la Présidente, je comprends qu'en éducation, un peu comme en santé, les besoins sont infinis, mais une de mes grandes fiertés, c'est d'avoir augmenté le budget de l'éducation de 50 %. Je l'ai souvent dit, c'est ma priorité personnelle, puis je suis fier de cette augmentation. Maintenant, est-ce qu'il faut en faire plus? Oui, il faut en faire plus, mais il y a une question de bonne gestion. Quand on donne une augmentation de budget à un centre de services, bien, il faut que ce soit respecté, le budget.

• (14 h 40) •

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Parlant de budget, en éducation, une des coupures, c'est le soutien à l'intégration et à la réussite des immigrants et l'éducation interculturelle. La CAQ coupe dans l'éducation interculturelle en même temps que le ministre de l'Immigration nous annonce une loi sur un nouveau modèle et qu'il nous parle d'interculturalisme.

La première fois que notre collègue la députée de Verdun a mis les pieds ici, à l'Assemblée nationale, ce n'était pas quand elle a été élue, c'est quand elle était dans une classe d'accueil, c'était une sortie scolaire. Aujourd'hui, les petits immigrants, là, bien, ils ne pourront pas venir ici parce que la CAQ coupe là-dedans.

C'est ça, le modèle d'intégration de la CAQ?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, ce qu'on oublie de dire Québec solidaire, c'est que, depuis deux ans, on est passés de 300 000 immigrants temporaires à 600 000 immigrants temporaires, dont 50 000 enfants. Qu'est-ce qu'on a fait pour ces 50 000 enfants? On a ouvert des classes. À certains endroits, on a même dû fermer des maternelles quatre ans pour l'ensemble des Québécois, pour être capables d'accueillir ces 50 000 nouveaux arrivants.

Donc, Mme la Présidente, je n'accepterai pas que la cheffe du deuxième groupe d'opposition vienne prétendre qu'on ne s'occupe pas bien des nouveaux arrivants.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Avec la CAQ, c'est toujours la même rengaine, avec les immigrants, il y en a toujours trop, et c'est pour ça qu'il y a des problèmes, au lieu d'assumer que c'est à cause d'eux qu'il y a des problèmes en ce moment.

La CAQ a dit, en 2018 : En prendre moins et en prendre soin. Finalement, la CAQ a fait le tour du monde pour aller chercher des immigrants, pour que des gens travaillent dans nos services publics, et aujourd'hui elle leur coupe la francisation. Les immigrants disent à la CAQ : S'il vous plaît, on veut apprendre le français, on veut s'intégrer à la société, et la CAQ coupe.

Quand est-ce que le premier ministre va annuler ces coupures?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, je ne sais pas si c'est intentionnel, Mme la Présidente, mais là la cheffe du deuxième groupe d'opposition mélange la situation de 2018 avec la situation qu'on vit depuis deux ans.

Mme la Présidente, est-ce qu'il y a quelqu'un, est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut douter que, depuis deux ans, de passer de 300 000 à 600 000 immigrants temporaires, ça a un impact sur notre réseau de l'éducation, sur notre réseau de la santé, sur le logement, sur les banques alimentaires? Mme la Présidente, à un moment donné, les ressources ne sont pas illimitées.

Donc, on a augmenté les budgets de 50 % en éducation depuis six ans, puis je suis fier de ça.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Verdun.

Mesures pour limiter l'impact d'éventuels tarifs douaniers sur les exportations vers les États-Unis

Mme Alejandra Zaga Mendez

Mme Zaga Mendez : Merci, Mme la Présidente. Les tarifs de Trump s'en viennent potentiellement dès samedi, et la CAQ n'est pas prête. On nous dit qu'on va négocier, rester unis, c'est des nobles paroles, mais ma crainte, c'est

qu'on risque encore de sacrifier le Québec. Est-ce qu'on va sacrifier notre bois d'oeuvre et nos emplois ici pour sauver les pétrolières albertaines? Puis je ne peux pas vous le dire, Mme la Présidente, parce que la ministre de l'Économie n'a pas présenté... elle n'a présenté aucun plan clair. Le plan, là, ça ne peut pas être juste d'espérer qu'on va faire entendre raison à Trump, parce qu'on ne peut pas lui faire confiance en ce moment.

Les Québécois et Québécoises veulent savoir. C'est quoi, le plan B pour le Québec? C'est quoi, le plan, pour la CAQ, pour protéger nos emplois ici face aux tarifs de Trump? Et c'est quoi, le plan pour être de moins en moins dépendants des États-Unis?

La Présidente : La réponse de la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, merci, Mme la Présidente. Bien, je voudrais tout d'abord féliciter la collègue de Québec solidaire pour être devenue la porte-parole du parti en matière d'énergie. Donc, on aura l'occasion d'échanger abondamment, assurément, avec l'actualité que l'on connaît.

Donc, comme vous le savez, Mme la Présidente, notre plan A, c'est qu'il n'y ait pas de tarifs qui soient imposés sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis. Alors, c'est ce sur quoi on travaille, et qu'on a travaillé depuis des mois, même, à commencer par le rehaussement de notre représentation aux États-Unis qui a été réalisé au cours des derniers mois avec ma collègue aux Relations internationales. On a augmenté de 20 % notre représentation là-bas.

Maintenant, il est possible que la situation change au cours des prochains... prochaines semaines. Alors, on a travaillé à élaborer un plan, un plan costaud qui va venir protéger et défendre les emplois, défendre l'économie. Protéger l'économie du Québec, c'est vraiment ce à quoi on a travaillé.

Maintenant, on ne va pas présenter un plan sans même savoir s'il y a des tarifs douaniers qui seront imposés. On va réagir sur la base de faits et non pas sur la base de déclarations, et encore moins de tweets. Merci.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Alejandra Zaga Mendez

Mme Zaga Mendez : Je suis d'accord avec la ministre qu'il faut maintenant protéger l'économie du Québec, mais on ne peut pas énoncer le principe sans un plan plus concret. La ministre doit le savoir, ça passe par l'économie locale, ça passe par l'achat local, et l'État peut et doit jouer un rôle déterminant. Nous avons proposé à multiples reprises de renforcer l'achat local. Est-ce que la ministre est prête à ce que nos institutions québécoises s'engagent à acheter davantage au Québec pour...

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, Mme la Présidente. Bien, notre plan, il va se destiner à accompagner les entreprises qui pourraient être touchées par des tarifs douaniers. Mais je suis d'accord, j'abonde dans le même sens que ma collègue de Québec solidaire quant au fait qu'il faut promouvoir l'achat local. Et je pense qu'à la fois les consommateurs québécois devront... devraient se montrer solidaires, advenant qu'il y ait des tarifs, parce qu'on n'en est pas là, mais également les entreprises. Je pense que le renforcement des chaînes d'approvisionnement locales et québécoises... seront à resserrer, seront à utiliser davantage, advenant que l'on entre dans un conflit commercial avec les États-Unis. On n'en est pas là, mais on est préparés, advenant qu'il y ait cette décision du président Trump.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Alejandra Zaga Mendez

Mme Zaga Mendez : C'est le moment de prévoir. On n'est peut-être pas rendus là, mais les Québécois et les Québécoises dont leur travail dépend... ont besoin d'être rassurés. On a besoin d'être moins dépendants des États-Unis. Ça passe par l'achat local, nous sommes d'accord.

Je vous fais une proposition, je fais une proposition à la ministre : augmenter, même imposer des quotas, pour nos institutions québécoises, d'acheter Québécois. Une mesure comme ça, c'est concret, c'est rapide et ça va rassurer les gens face aux menaces de Trump.

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Oui. Merci, Mme la Présidente. Ça va me permettre de réitérer qu'on n'a pas attendu, naturellement, d'avoir cet adversaire en face de nous dans les échanges économiques. On travaille là-dessus depuis 2022, on a... bien,

depuis avant, mais on a déposé la stratégie en 2022. Je dois vous dire qu'on a 32 milliards de retombées économiques dans nos marchés publics, dans les contrats qui sont attribués par le gouvernement, les différentes institutions, et plus de 85 % de ces contrats-là sont déjà donnés, au Québec, et retombent et bénéficient à nos entreprises québécoises dans les régions, dans les diverses régions. On doit travailler de façon plus précise sur les approvisionnements, pour augmenter. Et, depuis la stratégie, on a augmenté de plusieurs points de pourcentage et de plusieurs milliards de dollars les retombées au Québec, et on va continuer à travailler dans ce sens-là, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef du troisième groupe d'opposition.

Gestion des finances publiques

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, la CAQ s'est fait élire avec comme principale promesse la saine gestion des finances publiques et la fin du gaspillage. Résultat, sept ans plus tard, on a le pire déficit de notre histoire, à 11 milliards, parce qu'on a dépensé sans compter dans des projets comme la maison des aînés, les Espaces bleus, les maternelles quatre ans, le bar ouvert dans les subventions aux entreprises comme Northvolt, Flying Whales, du gaspillage dans des études sur des projets de transport qui n'ont jamais eu lieu. Et maintenant la CAQ est forcée de couper. Et là on le fait de manière caquiste, là, c'est-à-dire sans transparence, sans plan, mais, pire, en niant que les coupures ont lieu. La CAQ n'a donc pas réfléchi à un plan pour limiter l'impact de ces coupures-là ou, en tout cas, ne semble pas être prête à le divulguer.

Et je rappelle que, sous la CAQ, les augmentations du personnel de l'État se sont faites essentiellement en bureaucratie. Près de 50 % des augmentations de personnel dans l'État sont dans la bureaucratie et les cadres, alors que, pour les infirmières, les enseignants, ceux qui livrent des services, on parle de 8 %, 9 %. Donc, ça résume bien le modèle caquiste : plus de contrôle administratif, plus de bureaucratie, plus de paperasse, mais moins de services directs à la population.

Ma question au premier ministre : Est-ce qu'il va reconnaître qu'il a trop dépensé et qu'il doit maintenant couper pour réparer sa mauvaise gestion des finances publiques?

• (14 h 50) •

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente. Beaucoup, beaucoup de choses à rectifier dans ce que vient de dire le chef du troisième groupe d'opposition.

Venons aux faits. En santé, depuis 2018, on a augmenté le nombre d'employés de 58 000, une augmentation de 25 %. En éducation, on a augmenté le nombre d'employés de 24 000, une augmentation de 20 %. En plus, Mme la Présidente, on a fait le choix d'augmenter les salaires des enseignants et des infirmières de plus que l'inflation. Donc, Mme la Présidente, on a fait ce choix, effectivement, d'investir d'abord en santé et en éducation.

On a fait un autre choix aussi, on a baissé les impôts de la classe moyenne. Le chef du troisième groupe d'opposition, au moins là-dessus on peut dire qu'il a une position très claire, il a dit, des baisses d'impôt : «Not on my dead body.» Bon, il aurait peut-être dû le dire en français, mais il reste que, Mme la Présidente, nous, on pense que d'investir en santé puis en éducation, de baisser les impôts pour que les Québécois aient plus d'argent dans leurs portefeuilles, surtout la classe moyenne, c'était le bon choix.

Maintenant, on a un plan de retour à l'équilibre budgétaire sur cinq ans. Donc, on pense que c'est le bon choix.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, le premier ministre continue à indiquer qu'il n'y a pas de coupure, nie la réalité. Voici la réalité : 200 postes d'infirmière coupés dans Chaudière-Appalaches, 565 membres du personnel de la santé coupés à Laval, fermeture d'une clinique en santé mentale à Québec, l'accès aux installations sportives pour les jeunes restreint.

Est-ce que le premier ministre nie ça?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, je ne sais pas si le chef du troisième groupe d'opposition a bien écouté ma première réponse. On a aujourd'hui 58 000 employés de plus dans le réseau de la santé que quand on est arrivés.

Maintenant, si le chef du troisième groupe d'opposition nous a bien suivis, on a, ça a été dur, négocié avec le syndicat, entre autres, de la FIQ, des infirmières, pour avoir plus de flexibilité. Donc, qu'est-ce qu'on fait actuellement?

Ce que le gouvernement libéral puis le gouvernement du PQ n'ont pas fait. On met les infirmières puis le personnel là où il y a le plus de besoins. C'est comme ça qu'on va répondre aux besoins des Québécois.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, le premier ministre se vante d'avoir grossi la taille de l'État, mais ce qu'il n'indique pas, c'est que ce n'est pas en services à la population mais bien en bureaucratie que cette croissance-là a eu lieu. On demande juste au premier ministre de faire preuve de transparence. Actuellement, on commande aux organismes et aux ministères de couper mur à mur, sans avertissement, en réduisant des budgets de manière assez aléatoire.

Est-ce que le premier ministre peut présenter son plan de compressions budgétaires pour chacun des ministères en toute transparence?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je m'excuse, là, mais ce que vient de dire le chef du troisième groupe d'opposition n'est pas exact. Quand on regarde l'augmentation du personnel dans la fonction publique, dont les ministères, il y a eu une faible augmentation. La grosse augmentation, ça a été dans les deux réseaux : 58 000 de plus dans le réseau de la santé, 24 000 personnes de plus dans le réseau de l'éducation. Donc, plus de services, c'est ce qu'on a choisi de faire.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Laurier-Dorion.

Mesures pour limiter la hausse du prix des loyers

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Merci, Mme la Présidente. Le Tribunal administratif du logement, le TAL, vient d'annoncer un indice d'augmentation des loyers de presque 6 %, du jamais-vu, Mme la Présidente, en 30 ans. Et cela n'est qu'un minimum, puisque des propriétaires spéculateurs vont décider d'aller encore plus haut.

Mme la Présidente, la conséquence est claire, c'est un appauvrissement net de 1,4 million de ménages, de locataires au Québec. Qu'est-ce que répond la ministre? Les locataires n'ont qu'à déménager, alors qu'il n'y a plus d'appartements abordables au Québec. Le plan de la ministre, c'est le plan... c'est le Clan Panneton.

La question est simple : Est-ce que la ministre va rester les bras croisés et assister en tant que spectatrice à l'appauvrissement généralisé des locataires ou va-t-elle utiliser ses prérogatives pour limiter les hausses de loyer?

La Présidente : La réponse de la ministre responsable de l'Habitation.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Merci, Mme la Présidente. Une belle touche d'humour, là, de la part du député de Laurier-Dorion. Par contre, c'est un sujet sérieux.

Alors, l'autre chose aussi, Mme la Présidente, bien sincèrement, j'inviterais le député de Laurier-Dorion à se référer à tout ce qui a été fait depuis deux ans pour aider les locataires. Là, le député de Laurier-Dorion se fie à des titres qui, bien, quant à moi, ne reflètent pas du tout ce qui a été fait concrètement. Et je vais me permettre de lui rappeler ce qui a été fait.

Il y a eu notre projet de loi n° 31, qui est venu donner davantage de protection aux locataires, Mme la Présidente; ensuite, le projet de loi n° 65, au mois de juin, qui a été adopté, moratoire sur les évictions, les aînés qui sont mieux protégés pour justement ne pas être obligés d'être déracinés puis déménager; ensuite, qui découle aussi du projet de loi n° 31, l'avis de renouvellement de bail qui a été modifié. Et il est très clairement inscrit quelles sont les possibilités pour le locataire. Il peut accepter la hausse puis rester, il peut refuser la hausse et quitter, puis il peut aussi refuser la... refuser la hausse et rester dans le logement, et déférer son dossier au Tribunal administratif du logement, Mme la Présidente. Alors, on est là pour aider les locataires vulnérables.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : 6 % d'augmentation des loyers au minimum, et qu'est-ce que nous répond la ministre? Elle esquivé? Bref, la réponse de la ministre est claire, elle ne bougera pas le petit doigt pour les locataires.

On a une solution pour elle. Elle devrait utiliser ses prérogatives et présenter un projet de loi pour limiter les hausses de loyer au taux d'inflation. Elle va me dire : Ça ne se fait pas. Mais oui, ça se fait. Le gouvernement de la CAQ l'a fait pour les tarifs d'électricité.

Est-ce qu'elle va poser enfin un geste pour les locataires ou elle va se croiser les bras?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Mme la Présidente, là, marteler le 5,9 %, là, c'est une fiction aussi, Mme la Présidente, parce que c'était un exemple. Moi, je pense qu'il serait beaucoup plus pertinent d'informer les locataires que le calcul doit être fait pour leur propre logement, pour leur propre immeuble, leur demander d'exiger du propriétaire que la feuille de calcul leur soit présentée. Et ce n'est pas tout le monde qui va avoir une augmentation telle que l'exemple proposé. Première des choses.

L'autre chose, Mme la Présidente, geler des tarifs, on gèle les tarifs qui nous concernent, c'est-à-dire ceux qu'on contrôle, ceux qui sont tributaires du gouvernement, pas les tarifs dans le secteur privé.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Pourtant, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick n'ont pas de problème à déterminer les augmentations de loyer. Mais nous avons entendu. La hausse de 6 %, c'est une fiction, une fiction. Allez demander, Mme la Présidente, aux locataires si le 6 % ou plus, là, c'est une fiction. C'est une ponction nette sur leur budget, là.

Il y a urgence dans la demeure. L'augmentation, c'est dans six mois. Est-ce que la ministre, c'est la ministre de l'Habitation ou la ministre de l'appauvrissement des locataires?

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement, votre rappel au règlement. Lequel est-il?

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, bon, on revient à l'Assemblée, première journée, mais on s'appelle par notre titre, ici, à l'Assemblée nationale, Mme la Présidente. Il serait bon de le rappeler au député de Laurier-Dorion.

La Présidente : Le rappel est fait. Et je vais reconnaître, par souci d'équité, le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. Cliche-Rivard : Mme la Présidente, la critique est juste. Si ça fait mal, c'est parce que c'est vrai.

La Présidente : M. le leader du gouvernement...

Des voix : ...

La Présidente : Merci, M. le leader du gouvernement.

Des voix : ...

La Présidente : Bon, nous perdons du temps, ici, il reste quelques questions à poser. M. le leader du deuxième groupe de l'opposition...

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du deuxième groupe d'opposition, je vais trancher. Je vous informe et vous rappelle, selon le règlement, que nous nous qualifions par notre titre, point final, et ce n'est pas une critique.

Maintenant, il nous reste une réponse. Est-elle terminée? La réponse est terminée. Alors, en question...

Des voix : ...

La Présidente : Elle n'est pas terminée. La réponse de la ministre.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Alors, Mme la Présidente, je réitère, là, qu'on est très conscients que c'est une situation difficile pour beaucoup de locataires. Et, à preuve, en novembre dernier on avait une campagne de communication. Ça ne s'est jamais fait. Aucun gouvernement avant nous n'a fait ça. Alors, moi, je les mets, mes culottes, puis, quand il y a

des choses à faire, je les fais. Et on informait les locataires, les propriétaires de s'assurer de connaître leurs droits et obligations pour mieux s'entendre, mieux se comprendre, parce qu'ils s'entendent mieux. Et en ce moment, Mme la Présidente, il y a encore une campagne qui roule pour rappeler aux locataires que, s'ils souhaitent déménager... de s'assurer d'avoir trouvé avant d'annuler leur présent bail. Alors, on est très présents sur le terrain puis on essaie d'aider, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Marquette.

Financement des activités sportives en milieu scolaire

M. Enrico Ciccone

M. Ciccone : Mme la Présidente, j'aimerais vous rappeler la citation suivante : «Le sport, c'est important pour la santé physique et pour la santé mentale. On va augmenter l'accès au sport des jeunes et des moins jeunes.» Ça, c'était le chef de la CAQ, le 22 septembre 2022.

J'aimerais aussi vous rappeler que le premier ministre a aussi déclaré que jamais il ne couperait en éducation et en santé. Pourtant, la semaine dernière, on a appris que les coupes imposées au réseau de l'éducation allaient priver des milliers d'adeptes de soccer, de volleyball, de basketball et de badminton, entre autres, de pratiquer leur sport.

Dans un contexte où nos jeunes sont de plus en plus anxieux, dépressifs, sédentaires et nombreux à se tourner vers les écrans, Mme la Présidente, est-ce que le ministre... est-ce que la ministre peut aujourd'hui envoyer une directive claire de ne pas couper dans les sports et, entre autres, de respecter l'entente-cadre tel que le demande la ville de Montréal dans sa résolution, que je dépose, Mme la Présidente?

• (15 heures) •

La Présidente : Et la réponse du ministre de l'Éducation.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Mme la Présidente, très content de terminer cette période des questions avec ce magnifique tableau qui montre, donc, la croissance du budget de l'éducation depuis que nous sommes là. Regardez ça, la dernière année des libéraux, c'était un peu moins de 15 milliards. On est aujourd'hui à 22,4 milliards, une augmentation de 50 %, Mme la Présidente, en six ans. Et, oui, cet argent-là, il a servi notamment à financer des projets particuliers, pas juste dans le domaine du sport, dans le domaine des arts, de la technologie, de l'informatique, des sorties plein air à caractère environnemental. Mme la Présidente, on investit comme jamais en éducation. On est très fiers de ça. Et puis, franchement, quand on regarde, là, l'augmentation de salaire qui va nous aider à attirer des nouveaux talents, l'augmentation de 150 % dans les infrastructures, 100 nouvelles écoles livrées, 100 nouvelles écoles livrées en six ans... La dernière école secondaire remontait à 2009. On en a livré 16, Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : Pardon. Mesdames messieurs, il y avait une seule personne qui avait le droit de parole ici, c'est M. le ministre, à qui il reste quelque 13 secondes. J'apprécierais le silence et qu'on l'écoute pour la suite des choses. Avez-vous terminé? Terminez.

M. Drainville : Mme la Présidente, ces nouvelles écoles, il y a de magnifiques gymnases dans lesquels on peut pratiquer, justement, le sport, notamment le sport.

Alors, Mme la Présidente, excellent bilan en éducation. Puis savez-vous quoi? On va continuer.

La Présidente : Et vous vous êtes tous et toutes gâtés. Cela dit, consentement pour le dépôt du tableau?

Des voix : ...

Document déposé

La Présidente : Consentement pour le dépôt du tableau. Cela met fin à cette période de questions et de réponses orales.

Une voix : ...

La Présidente : Oui, oui. Consentement. Oui, oui. C'est ce que je disais pendant que vous vous leviez. Consentement pour le dépôt du tableau. Voilà. Donc, cela met fin à cette première période de questions et de réponses orales de l'année.

Motions sans préavis

Comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique Motions sans préavis. Et, pour ce faire, je cède la place à la première vice-présidente de l'Assemblée nationale. Merci, tout le monde. Bonne fin de journée. Et il y a définitivement de la tempête dans l'air. Bonne journée. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, nous allons poursuivre. En fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du groupe formant le gouvernement. Alors, Mme la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, je vous cède la parole.

**Exprimer l'opposition de l'Assemblée à l'imposition de tarifs douaniers
sur des produits canadiens exportés aux États-Unis**

Mme Fréchette : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Marguerite-Bourgeoys, la députée de Verdun, le député de Jean-Talon, la députée de Vaudreuil, le député de Saint-Jérôme et le député d'Arthabaska :

«Que l'Assemblée nationale exprime sa ferme opposition à ce que des tarifs douaniers soient imposés sur des produits canadiens exportés aux États-Unis;

«Qu'elle affirme qu'il n'est pas dans l'intérêt des États-Unis de créer un conflit commercial avec le Canada et le Québec;

«Qu'elle réitère l'importance d'être prêt à toute éventualité afin de protéger l'économie et les entreprises québécoises; et

«Qu'elle réitère l'importance de rester unis face à la menace de tarifs douaniers.»

Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader.

M. Lévesque (Chapleau) : Mme la Présidente, il y a consentement, sans débat. Et, dans cette belle harmonie, je vous demanderais un vote électronique, s'il vous plaît.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, on demande...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : S'il vous plaît, gardez le silence! S'il vous plaît!

Des voix : ...

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Alors, le vote est ouvert.
Le vote est fermé. M. le secrétaire général, pour le résultat du vote.

Le Secrétaire : Pour : 108
 Contre : 0
 Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Alors, cette motion est adoptée à l'unanimité.

Donc, nous allons poursuivre. Je suis maintenant prête à entendre un membre du groupe formant l'opposition officielle. M. le chef de l'opposition officielle, à vous la parole.

M. Tanguay : Mme la Présidente, dans exactement cette même belle lancée, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Vaudreuil, le député d'Arthabaska et le député de Saint-Jérôme :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte des propos du président américain Donald Trump à l'effet qu'il considère utiliser la "force économique" pour "annexer et acquérir" le Canada;

«Qu'elle joigne sa voix à celle de l'ensemble de nos concitoyens canadiens face aux vellétés américaines et qu'elle reconnaisse que devant la menace, l'union fait la force;

«Qu'enfin, au nom de son caractère distinct, de sa langue, de sa culture et de son histoire, le Québec oppose par la voix de son Assemblée nationale une fin de non-recevoir à l'idée de devenir un état des États-Unis d'Amérique.»
Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme il n'y a pas de consentement, nous allons... Comme il n'y a pas...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme il n'y a pas de consentement...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Excusez-moi, il y a une personne que je devrais... Bien, en fait, il n'y a personne que je devrais entendre, puisque je suis debout.

Alors, nous allons poursuivre. M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve.

M. Leduc : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale rappelle la syndicalisation récente d'employé.es d'un entrepôt d'Amazon au Québec;

«Qu'elle rappelle que le gouvernement du Québec a octroyé plus de 100 millions \$ en contrats publics à Amazon depuis 2018;

«Qu'elle condamne la fermeture des entrepôts de cette entreprise à la suite [d'un] processus de syndicalisation;

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de s'engager à ne pas octroyer de fonds publics supplémentaires à cette entreprise.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Il n'y a pas de consentement. Donc, nous allons poursuivre. Je suis maintenant prête à entendre M. le chef du troisième groupe d'opposition.

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de Verdun, le député de Saint-Jérôme et la députée de Vaudreuil, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de rendre public le plan complet des compressions budgétaires pour chacun de ses ministères et organismes.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader...

M. Lévesque (Chapleau) : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme il n'y a pas de consentement, nous allons poursuivre. M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente. Pour les motions de consultations particulières, je vous soumettrais qu'on pourrait les adopter sans lecture, avec le consentement des collègues, que je crois avoir obtenu, il reste simplement les députés indépendants à consentir, pour éviter de lire les sept avis pour les projets de loi n^{os} 86, 85, 87, 82, 88, 83 et 81, pour les consultations particulières et auditions, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, étant donné que... une motion sans préavis ayant déjà été présentée par le groupe parlementaire formant le gouvernement, il y a une demande de consentement pour permettre la lecture des autres motions sans préavis et également... également pour les avoir en bloc, hein, c'est ce que...

M. Jolin-Barrette : ...pour ne pas les lire, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : C'est ça. Donc, est-ce qu'il y a consentement pour ne pas lire les motions? Il y a consentement. Donc...

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Oui.

**Entériner le mandat de procéder à des consultations particulières
sur les projets de loi n^{os} 86, 85, 87, 82, 88, 83 et 81**

M. Jolin-Barrette : ...je fais motion pour que les motions concernant les projets de loi n^{os} 86, 85, 87, 82, 88, 83 et 81 soient adoptées.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, est-ce que ces motions sont adoptées?

Des voix : Adopté.

• (15 h 10) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Adopté. Donc, voilà. Est-ce que vous avez une question, M. le leader de l'opposition officielle? C'est correct? Donc, nous allons poursuivre.

Donc, nous sommes rendus, maintenant, à la rubrique Avis touchant les travaux des commissions.

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Pardon?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Ah! Juste un instant, oui. Mme la whip...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Excusez-moi. S'il vous plaît, soyez attentifs. Mme la whip en chef de l'opposition officielle, allez-y. Je pensais qu'elle rentrait dans...

Modifier la composition de certaines commissions parlementaires

Mme Rotiroti : ...de notre règlement, je fais motion afin:

«Que le député de Jacques-Cartier soit nommé membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, en [remplaçant] la députée de Saint-Laurent;

«Que le député de l'Acadie soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques, en [remplaçant] la députée de Saint-Laurent;

«Que la députée de Bourassa-Sauvé soit nommée membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation, en [remplaçant] la députée de Saint-Laurent; et

«Que ces changements prennent effet immédiatement.»

Merci.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la whip. Cette motion est-elle adoptée? Motion adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Donc, nous sommes rendus à la rubrique Avis touchant les travaux des commissions, et je cède la parole à M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, j'avise cette Assemblée que la Commission de l'économie et du travail va poursuivre les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 87, la Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 17 h 40, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission de l'aménagement du territoire va poursuivre les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 86, la Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 19 h 20, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission des transports et de l'environnement va poursuivre les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 81, la Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 19 h 20, à la salle Pauline-Marois;

La Commission des finances publiques va poursuivre les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 82, la Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 19 h 20, à la salle Marie-Claire-Kirkland.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le leader. Est-ce qu'il y a consentement pour déroger à l'article 143 du règlement concernant l'horaire des travaux des commissions?

Des voix : Consentement.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Parfait. Donc, pour ma part, il n'y a pas d'avis de la présidence.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Alors, nous allons... nous allons poursuivre à la rubrique Renseignements des travaux de l'Assemblée.

Je vous informe que demain, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion inscrite par M. le chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte de la menace maintes [forte] répétée [par le] président américain Donald Trump d'imposer des tarifs douaniers de 25 % sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis;

«Qu'elle prenne acte que l'imposition de tels tarifs douaniers aurait un impact majeur sur la compétitivité de milliers d'entreprises québécoises, [fragilisant] de façon importante notre économie et mettrait à risque des milliers d'emplois;

«Qu'elle demande au gouvernement du Québec de multiplier les initiatives diplomatiques auprès des élus américains, tant à Washington qu'au sein des États clés avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales d'importance afin de sensibiliser ceux-ci aux impacts délétères d'une guerre tarifaire; donc

«Qu'elle déclare que le marché économique canadien constitue un avantage majeur pour le Québec face à cette situation et que la diversification des exportations du Québec vers [d'autres] provinces canadiennes et vers d'autres pays que les États-Unis représente une nécessité que le gouvernement du Québec se doit de développer avec énergie et leadership;

«Qu'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à mettre en place un groupe d'action ministériel chargé de travailler à l'abolition des barrières qui freinent le commerce interprovincial, [...]avec [toute] diligence.»

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant maintenant terminée, nous allons passer aux affaires du jour. Pour ce faire, M. le leader adjoint du gouvernement, voulez-vous nous indiquer la suite de nos travaux, s'il vous plaît?

M. Lévesque (Chapleau) : Oui. Merci, Mme la Présidente. Je vous demanderais de bien vouloir appeler l'article 1 du feuillet.

Projet de loi n° 79

Adoption du principe

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Donc, à l'article 1 du feuillet, Mme la ministre des Affaires municipales propose l'adoption du principe du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.

Est-ce qu'il y a des interventions? M. le député du Lac-Saint-Jean, à vous la parole.

M. Éric Girard

M. Girard (Lac-Saint-Jean) : Oui. Merci, Mme la Présidente. Donc, je suis très heureux que nous soyons rendus à l'étape de l'adoption du principe du projet de loi n° 79, la Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, que la ministre des Affaires municipales a déposé en novembre dernier.

Mme la Présidente, ce projet de loi démontre, encore une fois, que nous sommes attentifs aux préoccupations du milieu municipal. Il démontre qu'on travaille pour simplifier les façons de faire au bénéfice des citoyens du Québec. Vous savez, les organismes municipaux souhaitent pouvoir faire preuve davantage d'agilité face à une réalité souvent de plus en plus complexe. Nous avons, donc, la responsabilité d'agir pour leur donner une plus grande marge de manoeuvre et des outils adéquats.

D'ailleurs, des consultations particulières se sont tenues entre les 3 et 5 décembre derniers. Les parlementaires ont entendu 15 représentants de groupes concernés et reçu plusieurs dizaines de mémoires. Nous sommes satisfaits des échanges, qui se sont déroulés dans un esprit d'ouverture, c'est important de le souligner. Même si le projet de loi est bien accueilli, chaque suggestion, chaque commentaire doit alimenter nos réflexions et bonifier le projet de loi lorsque c'est possible. Et certaines propositions pourront, d'ailleurs, faire l'objet d'amendements, parce qu'au bout du compte, bien, c'est les organismes municipaux et les entreprises qui vont en bénéficier, donc nos citoyens.

Le projet de loi concrétise la volonté, bien entendu, de notre gouvernement de simplifier et de moderniser le cadre de gestion contractuelle municipale, en plus d'alléger la paperasse administrative des organismes municipaux. Nous sommes persuadés que les mesures proposées permettront, bien entendu, de mieux répondre aux besoins et aux réalités de ces organismes.

Le projet de loi se veut en deux volets. Le premier volet du projet de loi, Mme la Présidente, concerne la gestion contractuelle. C'est à l'avantage de tous d'avoir un régime facilement compréhensible, performant et agile. On sait que le régime actuel est composé de dispositions complexes dispersées dans cinq lois, donc ça soulève des enjeux de clarté et de compréhension. Il constitue aussi un frein important pour plusieurs entreprises qui voudraient soumissionner lors d'appels d'offres. Comme près de 50 % des budgets municipaux sont dépensés en contrats, il est primordial de simplifier le processus en faisant évoluer, en modernisant et en uniformisant le cadre normatif en place.

Le régime doit être plus simple, tant pour les organismes municipaux que pour les entreprises. Il faut que les contrats municipaux suscitent plus d'intérêt auprès du marché. Tout le monde y gagnera, le milieu municipal, les

entreprises et, bien entendu, les citoyens. Donc, si nous voulons favoriser une meilleure concurrence, le processus de soumissions doit être plus intéressant. Au final, de meilleurs services municipaux seront livrés à la population, et ce, au meilleur rapport qualité-prix. Pour cette raison, le régime actuel doit être notamment mieux compris de tous. Dans cette optique, nous souhaitons que cette Assemblée édicte la Loi sur les contrats des organismes municipaux.

Nous avons également le souci d'adapter au milieu municipal des mesures issues de la Loi sur les contrats des organismes publics dans le but d'harmoniser les deux régimes avec les adaptations nécessaires. Par exemple, les situations où les organismes municipaux pourraient octroyer un contrat de gré à gré sont calquées sur cette loi. Cela leur permettrait, donc, de bénéficier d'une plus grande agilité.

Aussi, nous proposons d'introduire de nouveaux modes d'octroi de contrats et de bonifier des outils existants tout en favorisant l'achat responsable et le développement durable. Je pense, entre autres, au récent projet de loi n° 62, qu'a présenté le ministre responsable des Infrastructures, qui a été adopté le 8 octobre dernier. Le projet de loi n° 62 a introduit la possibilité de conclure des contrats de partenariat. Cette mesure a été très bien accueillie par le milieu. Nous avons été à l'écoute de cet intérêt, et c'est pourquoi le projet de loi n° 79 prévoit aussi cette possibilité. Par exemple, pour la conception et la réalisation d'un projet majeur d'infrastructure, un organisme municipal pourrait collaborer avec les parties impliquées plutôt que d'uniquement retenir les services d'un entrepreneur. Il pourrait s'agir, par exemple, d'infrastructures comprenant des services publics et des logements ou encore des infrastructures sportives comme un aréna.

Cela étant dit, il est important de souligner que le processus de gestion des contrats demeurera transparent et équitable. L'impartialité et la saine gestion sont des priorités pour notre gouvernement. Certaines mesures visent, d'ailleurs, à intégrer des recommandations de l'Autorité des marchés publics. Les mécanismes de surveillance en place continueront aussi de s'appliquer pour assurer l'intégrité des processus d'octroi et d'exécution des contrats au Québec.

• (15 h 20) •

Au final, la modernisation du cadre de gestion contractuelle faciliterait les processus d'approvisionnement du milieu municipal et l'accès des entreprises aux marchés municipaux. Elle permettrait également de donner aux organismes municipaux une plus grande marge de manoeuvre, entre autres dans des situations d'urgence. Vous savez, c'est primordial qu'ils puissent acquérir des biens et services à un meilleur rapport qualité-prix. À terme, nous sommes convaincus que ce sont tous les citoyens du Québec qui en ressortiront gagnants.

Concernant le deuxième volet, Mme la Présidente, la loi concerne des allègements administratifs. Il faut savoir que les mesures constituent un premier pas pour répondre à un engagement que nous avons pris, un engagement au coeur de la déclaration de réciprocité avec la municipalité. Au cours de la dernière année, nous avons lancé un chantier avec le milieu municipal pour alléger la charge administrative municipale et certains processus gouvernementaux.

L'objectif est de simplifier les démarches administratives de tous les organismes municipaux pour favoriser une plus grande agilité. Le projet de loi est le premier résultat de ce chantier de travail, lequel se poursuit avec nos partenaires. Nous sommes persuadés que d'autres allègements pourront être identifiés dans le cadre de ces travaux. Il est essentiel de donner plus de souplesse aux organismes municipaux pour atténuer la charge administrative pour qu'ils puissent agir plus efficacement pour offrir des services de qualité à la population.

Les mesures visent, entre autres, à alléger les procédures en matière d'aménagement du territoire. Par exemple, ça contribuerait, entre autres, à une réduction de 25 % des délais de traitement des demandes de conformité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Notre objectif est, bien entendu, que les projets se réalisent plus rapidement et de réduire les délais qui constituent des irritants pour le milieu.

Nous voulons aussi faire un pas de plus dans l'accélération de la construction de logements pour répondre à la crise actuelle. Pour ce faire, nous souhaitons élargir le pouvoir temporaire des municipalités d'autoriser des projets de construction en dérogation de leur réglementation d'urbanisme. Un tel élargissement contribuerait à offrir plus de flexibilité par la construction de projets mixtes. Il s'agit de constructions incluant majoritairement des résidences, qui pourraient, par exemple, comprendre des commerces. Cette nouvelle possibilité contribuerait à la mixité de nos milieux de vie. Il s'agit là d'un principe que le gouvernement a mis de l'avant dans les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Ensuite, nous souhaitons permettre l'acquisition et la gestion d'immeubles en copropriété divisée par les municipalités, les sociétés de transport en commun et les régies intermunicipales. Nous proposons également des dispositions favorisant les regroupements municipaux et allégeant certains processus en matière de gouvernance territoriale. Finalement, des mesures ont aussi pour but de moderniser les règles en matière de vérification et de finances municipales.

Je conclurais, Mme la Présidente, en vous disant que notre gouvernement reconnaît que les organismes municipaux ont besoin d'outils flexibles et modernes pour réaliser leur mandat. Au bout du compte, s'il est adopté, le projet de loi aurait des retombées positives dans toutes les communautés au Québec grâce à plus de souplesse et d'autonomie, bien entendu, une meilleure harmonisation avec les règles contractuelles des organismes publics, plus de simplicité pour les soumissionnaires, une réduction du fardeau administratif et la clarification des mesures législatives en place. Et permettez-moi d'ajouter que les dispositions que nous proposons sont complémentaires à celles déjà déployées.

Pour la suite des travaux législatifs, nous continuerons de collaborer avec les collègues parlementaires. Nous serons à l'écoute et ouverts à toute bonne idée qui pourra nous aider à atteindre notre objectif au bénéfice des citoyens et citoyennes. J'invite donc cette Assemblée à adopter aujourd'hui le principe du projet de loi n° 79. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, Mme la députée de Mont-Royal—Outremont, à vous la parole.

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Merci, Mme la Présidente. Donc, à mon tour de prendre la parole aujourd'hui à l'étape de l'adoption du principe du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.

Notre collègue de la circonscription de Lac-Saint-Jean l'a bien mentionné, le projet de loi a deux volets principaux, et, on doit le dire, ils sont espérés depuis un certain temps, là, par les municipalités, donc, premièrement, la mise en place de la nouvelle loi, qu'on appellera communément la LCOM, sur les contrats municipaux, et le deuxième volet étant l'allègement administratif.

On comprend, suite, évidemment, à la lecture des mémoires et de la pièce législative et après avoir entendu la quinzaine de groupes en consultations, que le projet de loi va offrir un régime contractuel simplifié, on l'espère, plus performant et qui répondra aux besoins d'aujourd'hui, et le point suivant, Mme la Présidente, il faut que j'insiste, tout en ne faisant aucun compromis quant à l'intégrité des marchés publics. C'est un élément sur lequel on va insister avec... dans nos discussions avec la ministre lors de l'étude détaillée. Oui, l'Autorité des marchés publics a déposé un document, un mémoire, où ils ont confirmé avoir été consultés, ils ont été consultés durant les étapes de l'élaboration du projet de loi. Toutefois, il faut mentionner qu'ils ont une réserve : ils souhaiteraient avoir plus de pouvoirs, et c'est quelque chose sur laquelle on s'attend à une réponse du gouvernement.

Ils nous... ils mentionnent, et je les cite, dans leur mémoire : «Toutefois, contrairement aux autres organismes publics assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics, l'Autorité des marchés publics n'a pas le pouvoir d'émettre des ordonnances aux municipalités dans le cas où elle jugerait qu'il s'agit du moyen approprié pour corriger un manquement. Dans le cadre de la consultation du ministère des Affaires municipales, l'AMP a demandé la possibilité de l'intégrer au projet de loi n° 79, mais cette disposition est toutefois absente pour l'Autorité des marchés publics, en raison du fait que les municipalités gèrent des fonds publics. Au même titre que tous les autres organismes publics, les mêmes modalités devraient s'appliquer.»

Donc, on espère avoir des discussions fructueuses avec le gouvernement. Nous ne sommes pas contre. Je vais le dire d'emblée, là, nous allons voter pour le principe de ce projet de loi. La question de l'intégrité des marchés, s'assurer d'un traitement équitable, juste, évidemment, éviter toute situation de collusion, ce sont des sujets qui seront abordés avec la ministre.

Au niveau de l'allègement administratif... effectivement, la réduction de certains délais et les allègements administratifs, c'est très important pour les municipalités. Souvent, ça constitue des irritants pour le milieu municipal. Il faut simplifier différents processus et alléger les formalités administratives qui apparaissent superflues et qui ne sont plus requises. Et on a bien entendu, nous aussi, à l'opposition officielle, donc, le milieu municipal venir nous dire qu'ils sont d'avis qu'il s'agit d'une excellente première étape dans un processus d'allègement, qui doit se faire sur une base continue. L'UMQ, l'Union des municipalités du Québec, l'a mentionné en consultations. Donc, ce sera... on aura des belles discussions constructives à venir avec la ministre et ses équipes pour essayer de voir comment on peut en faire davantage pour les municipalités, qui ont ce fardeau administratif important sur les épaules.

Je reviens, donc, sur les consultations, rapidement, les... la très grande majorité, effectivement, des personnes qu'on a entendues, que ce soient les grandes villes, la FQM, donc, Fédération québécoise des municipalités, l'UMQ, ils étaient tous en accord, ils soutiennent le projet de loi, encore une fois. Ce sont, dans plusieurs cas, des demandes répétées qui avaient été faites par le milieu municipal. Alors, ça ne veut pas dire que le projet de loi ne peut pas être bonifié. Il y a énormément de... Les mémoires qu'on a reçus sont très étoffés. Ils nous... les différents groupes ont travaillé fort, ils nous ont fait part de nombreuses recommandations, de précisions, d'éléments à bonifier. Alors, nous allons questionner la ministre et ses équipes, et travailler de façon constructive, et soumettre ces différents points, ces différents éléments, afin de, on l'espère, avoir un projet de loi bonifié après l'étude détaillée.

Donc, permettez-moi de revenir rapidement sur le premier volet. Donc, au sujet de la LCOM, la Loi sur les contrats des organismes municipaux, on l'a bien entendu, l'idée, c'est de rapatrier, en une seule pièce législative, là, toutes ces règles qui sont prévues dans différentes lois, différentes chartes de certaines villes, différentes lois qui régissent... qui régissent des sociétés. Et donc l'idée de rapatrier ça sous une seule pièce législative, c'est une bonne idée. Il y a vraiment... L'idée, c'est d'avoir des meilleurs arrimages aussi avec la LCOP, la Loi sur les contrats des organismes publics, une meilleure harmonisation avec celle-ci.

• (15 h 30) •

Et, rappelons-le, c'est un projet de loi qui donne suite à des engagements que le gouvernement avait pris à la fin 2023, en vertu de la déclaration de réciprocité, en simplifiant et en modernisant le cadre contractuel dans lequel évoluent les municipalités. Et c'est important de revenir sur cette déclaration, parce que les municipalités s'attendent, effectivement, à avoir des discussions sur une base régulière avec le gouvernement et voir ces engagements qui ont été pris à la fin 2023 se matérialiser. Le projet de loi n° 79 en est un exemple, je serai la première à en convenir, mais je me permets, Mme la Présidente, de souligner que la Fédération québécoise des municipalités a émis un communiqué récemment, 23 janvier 2025, où ils déplorent la décision unilatérale du ministre de l'Éducation à l'encontre de la déclaration de réciprocité qui avait été signée par le gouvernement. Et, en période de questions, on a tous entendu le député de Marquette questionner le gouvernement et on a obtenu une réponse du ministre de l'Éducation : peu avant les fêtes, sans annonce publique, il a décidé de cesser le financement de l'accès aux installations sportives, et autres infrastructures des écoles, à la population et aux municipalités, avec effet rétroactif à septembre 2024. J'ai sous les yeux, là, le communiqué de la FQM, qui vaut la peine d'être mentionné, d'être mis de l'avant ici, en cette Chambre. Selon eux, le ministre... bien, pas selon eux, c'est un fait, le ministre a mis fin unilatéralement à une entente de 2018 favorisant le partage des

installations scolaires et municipales, qui bénéficiait aux citoyens, particulièrement en région, où les équipements sont nettement moins nombreux que dans les grands centres.

Alors, la déclaration de réciprocité, oui, on y donne suite avec le projet de loi n° 79, mais c'est important de mentionner aussi que, dans certains cas, quand il y a des reculs, il faut le déplorer. Donc, on s'attend à ce que le gouvernement se ressaisisse et réalise qu'on coupe ici dans des... finalement, dans des activités qui sont extrêmement importantes pour la population. On veut encourager nos jeunes à adopter des saines habitudes de vie, l'activité physique, etc.

Alors, pour citer Jacques Demers, le... qui est président de la Fédération québécoise des municipalités, et maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, et préfet de la MRC de Memphrémagog, je le cite : « Ça n'a pas de sens, le gymnase de l'école est souvent le seul équipement du genre dans nos villages, et le ministre vient mettre fin à des années de partage d'installations de cette façon. Je ne peux aussi que dénoncer le manque de considération du ministre envers la déclaration de réciprocité, signée avec le premier ministre le 13 décembre 2023 à l'Assemblée nationale, dans laquelle la mutualisation des infrastructures scolaires et municipales figure parmi les principaux objectifs à atteindre. Le pire est que cette nouvelle sort une fois que les budgets municipaux ont tous été adoptés. » À la fin de 2024. Donc, ça, c'est un point sur lequel je questionnerai avec... je questionnerai la ministre. Et je m'attends à ce qu'elle puisse défendre les municipalités, et venir expliquer, et justifier la décision du gouvernement sur ce... dans ce dossier-là.

Revenons au projet de loi n° 79. Donc, oui, il vient introduire de nouveaux modes d'octroi de contrats et bonifier des outils existants, ce qui va permettre, on l'espère, donc, aux villes d'acquérir des biens et des services à de meilleurs prix. Je trouve important de souligner que le projet de loi prend en compte la rareté de main-d'oeuvre, ce qui affecte la capacité des fournisseurs de livrer des services aux villes, donc. Et moi, avec mon expérience au municipal, ayant siégé sur un conseil de ville, je le voyais, ces dernières années, on... le conseil met de l'avant des orientations, souhaite mettre des projets de l'avant pour le bénéfice de la population. On confie à l'administration, évidemment, le processus d'appel d'offres, mais c'était devenu vraiment frustrant. Dans certains cas, on nous revenait en nous disant : On ne peut pas échanger, on ne peut pas négocier, on ne peut pas avoir un dialogue en amont, peut-être que notre demande a été mal saisie, le besoin n'était pas assez bien expliqué. Et donc le projet... pas le projet, mais la soumission doit être refaite, ce qui occasionne des délais, des coûts.

Et je dois dire qu'il y a plusieurs outils qui sont mis de l'avant dans le projet de loi, qui vont aider les municipalités à mettre de l'avant leurs projets pour le bénéfice de leur population. Il faut se le rappeler, on a juste six mois pour faire des travaux au Québec. Donc, il est souhaitable d'offrir aux villes plus d'agilité et plus de souplesse pour mener à bien leurs projets. Et je serai toujours volontaire pour porter la voix des maires, mairesses, conseillers et conseillères municipaux à travers le Québec par la... Souvent, ils... c'est l'UMQ et la FQM qui portent leurs voix et qui demandent, donc, plus d'agilité et de souplesse. Et c'est quelque chose sur lequel je suis très sensible et ma formation politique aussi. Ça ne nous empêchera pas de poser des questions et de s'assurer que l'intégrité des marchés soit respectée.

Donc, que ce soit, donc, des contrats de partenariat, plus de possibilités de signer des contrats de gré à gré, permettre l'utilisation de contrats à commande dans le domaine des services et de la construction, ce sont des outils qui permettront à la... aux villes de mieux gérer des crises, d'avoir une plus grande latitude contractuelle pour effectuer des achats qui sont nécessaires sur leur territoire. Alors, on aura l'occasion d'examiner ça en détail pour s'assurer, donc, qu'on a la meilleure pièce législative en main, qui rencontre, donc, ces objectifs de souplesse, d'agilité légitimes de la part des villes, mais qui, encore une fois... s'assurer que tous les garde-fous, toutes les balises... qu'il y ait un encadrement adéquat pour qu'il n'y ait pas... donc, que ça ne donne pas lieu à des dérives et à des comportements qui n'ont pas leur place dans notre... au Québec.

Rappelons-nous, Mme la Présidente, et c'est quelque chose sur lequel je vais insister en commission, on l'a entendu durant les consultations, c'est un changement de paradigme majeur pour les municipalités. Il s'agit d'une révision en profondeur du cadre légal, ce qui entraîne une importante gestion du changement pour les municipalités. Donc, ça requiert d'importantes ressources et du temps d'appropriation.

À cet égard-là, donc, j'étais en tournée, la semaine dernière, dans la région de l'Estrie puis j'ai rencontré des gens de la MRC de Brome-Missisquoi, notamment, et on nous disait, en rencontre, que, oui, le projet de loi, il est bienvenu, mais que, souvent, on sous-estime l'impact sur les très petites municipalités. À chaque fois qu'on vient faire des changements, qu'on change la réglementation, qu'on ajoute des nouvelles dimensions, il faut tenir compte des petites municipalités qui ont peu d'employés, qui portent plusieurs chapeaux et qui passent un temps... une grande partie de leur temps à faire du travail administratif qui, à la fin de la journée, là, ne bénéficie pas directement les citoyens.

Donc, le message qu'ils nous ont envoyé puis qu'on... j'aurai la chance d'en discuter avec la ministre, c'est de dire : N'oubliez pas les très, très petites municipalités. Souvent, les grandes villes, les moyennes villes font des demandes, mais nous, ce que ça implique chez nous, dans nos petites équipes, c'est énorme.

Par exemple, au niveau de l'article 18, l'obligation d'avoir une évaluation sérieuse des besoins, on nous dit que l'exigence légale de procéder à une évaluation sérieuse des besoins avant toute attribution de contrat, bien qu'intéressante dans une optique de rigueur, pose des questions pour les contrats de gré à gré. Qu'est-ce qu'on entend précisément par une évaluation sérieuse? Comment en évaluer le caractère suffisant? Ce processus, potentiellement complexe, semble davantage adapté à des municipalités dotées de départements spécialisés. C'est un exemple, Mme la Présidente, donc, d'éléments sur lesquels il va falloir creuser et s'assurer qu'on tienne compte de la réalité des petites municipalités.

Un deuxième point qui a été mis de l'avant, clarté sur les exceptions au gré à gré. L'article 33 mentionne des exceptions permettant de conclure un contrat de gré à gré, mais leur encadrement manque de précision. En outre, l'éventualité de règlements complémentaires laisse planer une incertitude. Quand vont-ils être adoptés et dans quelle mesure viendront-ils clarifier ces exceptions?

Donc, il y a beaucoup de choses... Je l'ai remarqué aussi dans les consultations et en parcourant le projet de loi, il y a beaucoup de choses qui vont être déterminées ultérieurement dans les règlements. Il y a beaucoup de précisions

qui sont à venir, et c'est des choses sur lesquelles il va falloir qu'on échange en commission, là, pour être certains d'avoir un projet de loi bien ficelé, bien clair, bien détaillé, qui va pouvoir servir, donc, d'outil efficace pour nos municipalités. • (15 h 40) •

Un autre élément qui a été mis de l'avant, c'est la restriction selon laquelle une seule municipalité doit être mandatée pour attribuer le contrat dans le cadre d'ententes intermunicipales. On nous dit que cette restriction limite la flexibilité et que cette approche pourrait s'avérer contraignante dans certains contextes. On aura cet élément à l'oeil aussi et on aura des échanges avec la ministre. Encore une fois, complexité accrue pour les municipalités de petite taille. Plusieurs ajustements techniques du projet de loi, bien qu'alignés sur des pratiques modernes, nécessiteront une expertise et des outils spécifiques, par exemple des systèmes comme Edilex. Or, de nombreuses municipalités, notamment celles comptant moins de 2 000 habitants, puis il y en a beaucoup au Québec, n'ont pas les ressources humaines et/ou les systèmes technologiques pour s'y conformer efficacement.

Finalement, un autre élément qui a été mis de l'avant, donc, par les gens que j'ai rencontrés en région et les commentaires qu'on a recueillis sur le terrain... au niveau du prix de la nouvelle disposition sur la façon avec... la façon dont... avec laquelle une municipalité peut réagir à une soumission comportant un prix anormalement bas, on nous parle du processus de validation. Donc, on dit qu'on salue l'effort de responsabilisation des entreprises, mais on souligne que les articles 89 à 92 introduisent un mécanisme complexe pour identifier et gérer les soumissions à prix anormalement bas. La documentation et les analyses requises pour justifier ces décisions risquent de représenter une charge administrative considérable, particulièrement pour les plus petites municipalités. Donc, en somme, bien que le projet de loi introduise des outils qui pourraient bénéficier aux grandes municipalités disposant de ressources importantes, il pourrait, par inadvertance, accroître les disparités entre ces dernières et les plus petites municipalités.

Permettez-moi, donc, de compléter mon intervention en revenant rapidement, Mme la Présidente, sur le volet du projet de loi qui concerne l'allègement administratif. Encore une fois, on se rappelle que les municipalités ont des ressources humaines et financières limitées, et, au fil des ans, le fardeau administratif s'est alourdi pour les municipalités. On note que le projet de loi vient réduire la reddition de comptes, qu'il supprime l'obligation de transmettre certains documents, qu'il introduit des modifications à certains délais, par exemple, des délais de procédure qui viennent nuire, ou ralentir, ou alourdir inutilement les processus auxquels sont soumis les... sont soumises les municipalités, par exemple, la réduction de 25 % du délai de traitement pour que la ministre rende un avis quant à la conformité aux OGAT, les orientations en matière d'aménagement du territoire, dans le cadre d'un processus de modification d'un schéma ou d'un PMAD. C'est une réduction du délai qui est bienvenue dans le milieu.

Le projet de loi vient aussi augmenter certains délais dans le cadre d'un appel d'offres et éliminer certaines restrictions. Il abolit certains recours citoyens auprès de la Commission municipale du Québec, alors que la pratique avait démontré qu'il n'y avait pas ou peu de valeur ajoutée à ces recours. Je peux vous dire, ayant oeuvré au municipal, que c'est extrêmement important que les citoyens puissent exprimer leurs préoccupations, leurs questionnements par rapport à certains projets. Évidemment, ça fait partie de la démocratie, il faut qu'il y ait une transparence au niveau des municipalités. Mais on le voit, on le sait, partout au Québec, il y a des projets qui ne sont pas mis de l'avant parce que certains citoyens, des petits groupes de citoyens, puis on appelle ça le mouvement «pas dans ma cour», peuvent bloquer parfois des projets qui bénéficieraient à toute une municipalité.

Alors, c'est quelque chose qu'il faut... dont il faut tenir compte. Je suis loin de dire que les citoyens n'ont pas voix au chapitre. Ce n'est pas du tout ce que je suis en train de dire. Je pense que les municipalités doivent bien communiquer, bien informer, consulter, prendre en compte les préoccupations, etc., mais dans... mais on a vu des projets ne pas être mis de l'avant, ne pas... être contestés par des petits groupes de citoyens qui bénéficient de différents recours et qui ont entre les mains beaucoup de pouvoir pour stopper, arrêter, faire dérailler des projets qui seraient au bénéfice de la... de toute la population, de l'ensemble d'une ville. Et, ayant été sur un conseil municipal, quand un petit groupe s'oppose et s'organise pour faire signer des registres, et tout, après, bien, le conseil n'ose pas aller des fois plus loin en référendum pour ne pas diviser la population. Donc, c'est... encore une fois, je ne dis pas qu'il faut abolir toutes ces règles-là, mais, quand on nous dit que certains recours qui... qui n'ont pas de valeur ajoutée ou qui créent un certain déséquilibre, il faut en tenir compte. Et moi, je salue ce changement au niveau du corpus législatif par le biais du projet de loi n° 79.

On abroge, dans le projet de loi, certaines obligations de publication dans la *Gazette officielle*. Et il y a toute une section du projet de loi qui offre une flexibilité accrue aux municipalités régies par le Code municipal. Je l'ai déjà dit et j'ai cité, donc, des exemples, les petites municipalités ont peu de ressources, les employés portent plusieurs chapeaux, et elles subissent la pression des nouvelles obligations qui leur ont été imposées au fil des ans.

Le projet de loi va dans le sens d'un principe important qui est reconnu de longue date, donc, par ma formation politique, celui de l'autonomie des villes. Alors, en ce sens-là, on ne peut que saluer des mesures qui sont justes, équilibrées, appropriées et qui viennent donc respecter le principe de l'autonomie des villes.

Il faut se rappeler que la lourdeur administrative et le fardeau réglementaire ont des impacts financiers considérables pour les municipalités et qu'ultimement ce sont les citoyens qui paient pour ces ressources, pour toutes les ressources, et les heures, et les coûts qui sont donc reliés à ce fardeau réglementaire. Donc, quand ce n'est pas nécessaire et qu'on peut le... et qu'on peut alléger, nous sommes d'avis qu'on doit le faire.

On se rappelle que les municipalités ont de plus en plus de responsabilités et d'interactions avec les ministères pour des demandes de subvention, des questions réglementaires, des redditions de comptes ou le partage d'information qui impliquent des efforts et des coûts importants dans un contexte de rareté de ressources. Donc, les obligations qui incombent aux administrations municipales ont beaucoup augmenté dans les dernières années avec l'adoption de nouveaux projets de loi et de règlements.

Rappelons-nous toujours l'impact sur le citoyen. Les villes sont responsables de fournir des services à la propriété, c'est le rôle traditionnel des villes, donc la voirie, l'aqueduc, les égouts, la forêt urbaine, les parcs, les loisirs,

l'urbanisme, etc., j'en passe, les permis. Et, au fil des ans, on le sait, on le dit, on le martèle, ma collègue, ici, de D'Arcy-McGee l'a dit aussi, il y a énormément de... Le fardeau est énorme sur les épaules des municipalités, et souvent il déborde de leur mandat, donc, d'offrir des services à la propriété, ce pour quoi on paie des taxes foncières. Et, comme ils sont en première ligne de différents enjeux sociaux, que ce soit l'itinérance, la crise du logement, et j'en passe, il est normal, donc, qu'on les accompagne et qu'on vienne alléger le fardeau qui repose sur leurs épaules. Et donc, quand une municipalité doit investir énormément de temps en tâches administratives et en redditions de comptes, ça laisse moins de temps pour travailler sur les priorités municipales.

Il y a une mesure qui a été introduite dans le projet de loi qui traite d'habitation. On vient, en fait, je pense, corriger une... ou améliorer une disposition qui avait été introduite dans le projet de loi n° 31, et on vient élargir le pouvoir temporaire d'autoriser les projets d'habitation qui dérogent à la réglementation d'urbanisme et prévoir des ajustements en vue de sa mise en oeuvre. Essentiellement, il ne faudrait pas que... et c'est le cas actuellement avec la disposition actuelle, dans le projet de loi, qui avait été apportée dans le projet de loi n° 31, ce pouvoir temporaire ne s'applique qu'à des projets 100 % résidentiels, alors qu'on veut l'élargir à des projets mixtes, à condition que la composante résidentielle soit plus importante que la composante non résidentielle. On a hâte, à prime abord.

Évidemment, on comprend le... on comprend cette modification qui vient améliorer ce qui avait été fait il y a seulement quelques mois, parce qu'il y a des projets résidentiels qui sont importants qui doivent être mis de l'avant pour... dans le contexte de la gestion de la crise du logement, mais c'est souvent des projets qui sont mixtes. On n'a pas que du résidentiel. Il y a aussi souvent, à l'étage de la rue, des commerces de proximité, des restaurants, des services, et autres. Alors, ces projets-là ne sont pas visés par ce pouvoir exceptionnel et temporaire. Alors, on voit d'un bon oeil, et c'est... et ce qu'on entend aussi du milieu, c'est que le milieu le souhaitait, le demandait, cette amélioration.

Toutefois, on aura, donc, des discussions avec la ministre. J'espère que ma collègue députée de Mille-Îles, qui est notre porte-parole en habitation, pourra venir échanger et apporter un éclairage. Il y a peut-être des précisions à apporter pour s'assurer, donc, qu'on ne vienne pas créer, donc, des nuisances. Donc, on a hâte également de pouvoir échanger sur ce volet très important du projet de loi.

• (15 h 50) •

Il y aura plusieurs propositions d'amendement. Évidemment, on va attendre de voir. On a une belle collaboration avec l'équipe gouvernementale. Je dois dire, Mme la Présidente, on a eu deux breffages techniques jusqu'à maintenant. On nous dit qu'il y a des amendements qui seront déposés et qui vont nous être soumis à l'avance. On espère que ce sera le cas. Ça va faciliter le travail de tous, mais nous, on s'attend à des amendements sur différentes choses, j'en ai parlé tout à l'heure, des mesures, des balises additionnelles pour bien protéger l'intégrité des marchés publics. Mais il y a une série de précisions, d'amendements, d'éléments sur lesquels on peut bonifier le projet de loi, qui ont été mis de l'avant dans les différents mémoires, et je remercie les villes, les groupes, l'UMQ, FQM, Vivre en ville, des professionnels aussi qui sont venus s'exprimer en commission. Vraiment, ce fut extrêmement enrichissant. On a pris note de tous les commentaires et on a donc... on va porter le... porter la voix, porter leur voix avec rigueur.

Par exemple, l'Ordre des CPA demande un encadrement par rapport au mandat du Vérificateur général. Il y a des changements qui sont mis de l'avant dans le projet de loi pour lesquels l'Ordre des CPA a des préoccupations, un encadrement au niveau des actes réservés. Ce sont... Je pourrais élaborer, je pourrais en parler pendant longtemps, mais je vais... je ne vais pas le faire. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a énormément de recommandations et de modifications d'article qui ont été mises de l'avant, et on va faire, donc, un suivi, on va, nous-mêmes, déposer des amendements quand ce sera requis. Mais, si je me base sur l'expérience que j'ai eue avec la ministre des Affaires municipales, on aura... ça va se passer de façon très constructive et dans la collaboration. Alors, je ne vois pas pourquoi ce serait différent cette fois-ci. On va le faire dans l'optique, donc, encore une fois, de respecter l'autonomie des villes et de les traiter réellement en partenaires, parce qu'à la fin de la journée on dessert tous les mêmes citoyens dans nos collectivités, dans nos... sur nos territoires respectifs. Donc, ils sont des partenaires, et on veut, à la fin de l'exercice, avoir le meilleur projet de loi possible, là, bonifié et amélioré, qui sera bénéfique pour l'ensemble du monde municipal.

Il y aura une discussion importante sur la question des demandes qui ont été faites par la Coalition contre les retards de paiement dans la construction. Ils sont appuyés par l'ACQ, l'APCHQ, la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec. Eux, ils nous disent qu'on devrait saisir l'opportunité, là, du projet de loi n° 79 pour venir ajouter des dispositions, faire des modifications pour mieux encadrer le calendrier de paiement, mieux régler les différends. Ce qui se passe, et ça, c'est des discussions importantes qu'on va devoir avoir, c'est... ce qui se passe, c'est que c'est les petits entrepreneurs qui ne se font pas payer à temps, ou les sous-contractants... Ça fait en sorte que, finalement, il y a des... il y a moins de soumissionnaires, il y a des contractants, des entrepreneurs qui, au fil de ces retards de paiement, bien, je vais le dire dans mes mots, n'ont pas les reins assez solides pour pouvoir contracter avec des organismes publics, des organismes municipaux.

Alors, ça, c'est quelque chose sur laquelle je vais vouloir échanger avec la ministre. On va regarder attentivement le mémoire, bien saisir l'enjeu, qui perdure depuis un certain temps, pour pouvoir comprendre quelle est la vision du gouvernement et est-ce qu'il serait opportun de faire des modifications au texte législatif, l'objectif étant d'avoir une saine concurrence, d'avoir des soumissionnaires intéressés à soumissionner pour des projets publics dans nos municipalités, parce que, quand il y a moins de soumissionnaires, parfois il y en a un, deux, mais ça implique souvent des prix à la hausse.

Donc, voilà, Mme la Présidente, ça fait le tour des éléments que je voulais mettre de l'avant cet après-midi. Encore une fois, l'opposition officielle votera pour le principe du projet de loi, mais il y a beaucoup de discussions à venir lors de l'étude détaillée. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée.

Avant de céder la parole à la prochaine intervenante, je vous informe qu'il y aura deux débats de fin de séance à 18 h 30. Le premier débat portera sur une question adressée, Mme la députée de La Pinière, à Mme la ministre responsable des Aînés concernant les coupures de postes de préposés aux bénéficiaires dans le réseau de la santé. Le deuxième débat portera sur une question adressée par Mme la députée de D'Arcy-McGee à M. le ministre responsable des Services sociaux concernant l'explosion de l'itinérance au Québec.

Maintenant, ceci étant dit, Mme la députée de D'Arcy-McGee, je vous cède la parole pour votre intervention.

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Donc, aujourd'hui, suite à ma collègue, j'interviens dans... pour l'adoption de principe pour le projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes communautaires... organismes municipaux, excusez-moi.

Donc, le projet de loi n° 79 suscite des espoirs en matière d'efficacité et de simplification de la part des municipalités. Cependant, plusieurs lacunes et préoccupations que nous avons entendues lors des consultations méritent d'être examinées afin d'assurer que cette réforme atteigne bien ses objectifs sans compromettre l'intégrité et la transparence des processus. Bien que cette initiative vise à renforcer l'efficacité et la transparence dans la gestion contractuelle, il est de notre responsabilité de scruter attentivement les détails de cette législation, et d'identifier des lacunes, et de proposer des amendements au parti gouvernemental. Il est important de mettre en lumière les éléments à bonifier car ils touchent directement nos communautés, notre confiance envers les institutions publiques et la qualité des services que nous recevons.

Commençons par le coeur du projet : la transparence. Bien que le gouvernement présente le projet de loi n° 79 comme un moyen d'accroître la transparence dans les processus contractuels, il reste beaucoup à faire. Le projet de loi prétend renforcer la transparence, mais il ne va pas assez loin pour garantir un accès réel à l'information publique. Les mécanismes de divulgation des contrats et des décisions contractuelles manquent de clarté. Par exemple, il n'y a aucune obligation stricte imposée pour publier systématiquement les appels d'offres, les soumissions rejetées ou les critères de sélection détaillés. Actuellement, le projet de loi oblige les municipalités à publier, de manière proactive, les informations relatives aux contrats octroyés, par exemple, les critères de sélection des appels d'offres, les noms des soumissionnaires, les montants des offres rejetées et les motifs pour le rejet. De plus, les municipalités ont encore une marge discrétionnaire considérable pour gérer certains contrats, sans obligation d'informer clairement le public. On comprend que c'est un enjeu qui facilite la... la réalité des municipalités qui sont déjà surchargées, avec peu de ressources, mais c'est une question de transparence au nom du public également.

Et, bien que le projet de loi introduise des mesures pour lutter contre la collusion, ces dispositions ne s'attaquent pas aux causes profondes du problème. Les mécanismes de surveillance, tels que les vérifications et audits, semblent limités en ressources et en portée. De plus, il n'existe pas d'engagement clair pour renforcer les pouvoirs de la Commission municipale du Québec, qui joue un rôle clé dans la prévention des pratiques frauduleuses. Par exemple, les audits et les mécanismes de vérification des contrats municipaux, bien qu'ils soient prévus dans le projet de loi, manquent de clarté sur leur application. Comment est-ce que ces audits seront réalisés? Avec quelles ressources? Quel sera le rôle de la Commission municipale? Et sans une augmentation des ressources allouées aux instances de surveillance, et sans pouvoirs accrus pour détecter les irrégularités, les risques de collusion demeurent. De plus, aucune sanction réelle dissuasive n'est prévue pour les entreprises reconnues coupables de pratiques frauduleuses. Cela envoie un message ambigu quant à la tolérance envers les comportements qui minent la confiance du public.

Une autre faiblesse dans ce projet de loi réside dans les assouplissements qu'il propose... accordés pour l'octroi de contrats sans appel d'offres, en particulier dans le contexte des contrats de moindre valeur dans les... ou des situations exceptionnelles. Bien que ces mesures puissent se justifier dans des cas spécifiques, elles ouvrent aussi la porte à des abus potentiels et à des pratiques discrétionnaires qui pourraient nuire à l'équité et à la concurrence. Il est essentiel d'encadrer plus rigoureusement ces exceptions et d'assurer un suivi serré des contrats octroyés dans ces conditions.

Le projet de loi semble oublier que toutes les municipalités ne disposent pas des mêmes ressources humaines, techniques ou financières pour appliquer ces nouvelles exigences. Les petites municipalités, déjà aux prises avec des contraintes budgétaires, risquent de rencontrer des difficultés dans la mise en oeuvre de nouvelles règles, ce qui pourrait les rendre plus vulnérables aux erreurs et aux pressions externes.

Nous devons également reconnaître que toutes les municipalités ne sont pas sur un pied d'égalité. Les villes comme Montréal ou Québec disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour appliquer des réformes complexes, mais qu'en est-il des petites municipalités? Les petites communautés sont souvent déjà confrontées à des contraintes budgétaires importantes, risquent de ne pas être en mesure d'implanter efficacement les exigences du projet de loi n° 79. Cela pourrait avoir des conséquences, notamment une vulnérabilité accrue aux erreurs ou aux pratiques. Le gouvernement doit prévoir un soutien technique et financier adapté pour aider ces municipalités à se conformer aux nouvelles règles. Sans cet appui, la mise en oeuvre de la réforme sera inégale, et les objectifs visés ne seront pas atteints.

• (16 heures) •

Soulignons aussi que les élus municipaux et les citoyens n'ont pas été consultés de manière suffisante lors de l'élaboration de cette réforme. Les consultations ont eu lieu, ma collègue a mentionné, il y a plusieurs groupes qui sont venus nous exposer leur réalité, mais il y a eu très peu de temps entre le temps que les groupes ont été invités pour préparer leur mémoire et préparer leur présentation, donc il y en a qui se sont désistés. Et ce n'est pas la première fois que, dans ce gouvernement, on voit un manque de temps de préparation pour que les groupes puissent venir et s'exprimer.

Et, comme nous parlons des municipalités, et ma collègue de Mont-Royal—Outremont l'a soulevé, moi, je vais vous parler aussi de l'aspect de l'itinérance dans les municipalités. L'UMQ, l'Union des municipalités du Québec est sortie, cet automne, pour demander au gouvernement d'agir davantage et de vraiment les traiter comme des partenaires, puisque c'est eux qui sont sur la première ligne pour faire face à l'itinérance. Donc, dans le cadre d'un projet de loi sur les municipalités, je voudrais savoir si le... bien, on voudrait que le gouvernement, en fait, dépose un projet de loi également pour répondre à ces demandes de l'Union des municipalités, qui comprennent le dépôt d'un plan d'action national sur l'itinérance à court terme, incluant des ressources pour permettre aux municipalités de répondre aux besoins criants en hiver, dont des transferts directs de financement; d'appareiller les sommes fédérales annoncées pour les campements en les transférant sans condition aux municipalités; en améliorant la coordination entre le ministère des Affaires municipales, le secteur de l'habitation, les CISSS et CIUSSS afin de maximiser l'efficacité des interventions, surtout avec l'ouverture et la sélection de projets pour les haltes-chaleur et pour les refuges; et permettre aux municipalités de déroger temporairement au cadre réglementaire pour accélérer à la mise en place de projets liés aux personnes en situation d'itinérance. Le gouvernement doit agir avec urgence, parce que c'est de cette façon que la crise est en train de se vivre sur le terrain et que les municipalités en font face.

J'ai mentionné, lors de la période de questions, ce matin, un exemple d'un couple avec une déficience intellectuelle qui résidait dans le métro à Montréal depuis plus de deux ans, et qui était connu par les instances de la santé, soit le Curateur public et deux CIUSSS. Ces situations sont vraiment aberrantes. Parce que ce qu'on commence à voir, c'est... avec un déficit de 11 milliards de dollars, là où on coupe, le premier dossier, disons, dans lequel on coupe, ça va être les services sociaux. Et on le voit déjà, et j'ai plusieurs exemples, mais on va commencer avec le fait que la nouvelle agence du gouvernement en matière de santé, Santé Québec, est nommée Santé Québec, et non Santé et Services sociaux Québec, un amendement que mon collègue de Pontiac avait déposé lors de l'étude détaillée en commission, qui avait été rejeté par le gouvernement. Parce qu'au ministère c'est le ministère de la Santé et des Services sociaux, un CIUSSS, c'est un centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux, mais, Santé Québec, on ne parle pas des services sociaux. En plus, le milieu de la... des services sociaux ont demandé qu'il y ait un V.P. sur le conseil d'administration de Santé Québec qui soit attitré spécifiquement aux services sociaux, et ça n'a pas été retenu par le gouvernement. Donc, les services et les prestataires qui seront les premiers à écopier des coupures du gouvernement n'auront personne autour de la table à Santé Québec pour défendre leurs réalités et leurs points de vue.

Et on voit déjà les coupures qui prennent... qui sont mises en place. Donc, on a vu, cet automne, la suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec. Et cette demande... cette suspension a été causée par une forte demande au programme, parce que le besoin est là, parce qu'on est plus de 1 million de personnes vivant avec un handicap au Québec. Donc, le gouvernement demande et veut que les gens puissent rester chez eux le plus longtemps possible. Bien, pour les personnes en situation de handicap, il faut adapter souvent leur domicile pour leur permettre, justement, de pouvoir... d'avoir une accessibilité chez eux, considérant les différents enjeux de mobilité qu'ils peuvent avoir.

Le gouvernement nous dit que le programme est suspendu, mais tout le monde attend le budget pour voir si les montants nécessaires vont être réinvestis. Parce que, pour les personnes qui attendaient, depuis des années, pour qu'il y ait des travaux d'adaptation et qui étaient... qui avaient, finalement, reçu l'accord que leur projet allait aller de l'avant, bien là, ils sont en suspens de nouveau. Là, ils sont en suspens de voir si le gouvernement va réinvestir dans ce programme qui fait en sorte qu'ils peuvent habiter chez eux et rester chez eux avec une dignité, car leur logement a été adapté à leur réalité.

On a aussi parlé, avant la période des fêtes, des coupures rétroactives au programme de chèque emploi-service, ce programme qui a été créé, justement, pour les personnes avec un handicap, avant que ce soit appliqué aux personnes âgées, ce qu'on a vu énormément dans les dernières années. À son origine, ce programme a été créé pour venir en aide aux personnes vivant avec une situation de handicap, encore une fois, pour qu'ils puissent rester à la maison le plus longtemps possible. Donc, le gouvernement offrait... leur offrait, à leur famille, des... un chèque pour que la personne, la famille puisse engager quelqu'un pour venir faire le ménage, faire la cuisine, aussi donner un petit peu de répit aux membres de la famille, qui, pendant 24 heures/7, s'occupent de leur membre de la famille qui vit avec un handicap. Et pas seulement que les heures ont été coupées des prestataires, mais que ça a été fait de façon rétroactive. Donc, si une personne avait fait recours au service chèque-emploi, mais il n'était pas au courant qu'il allait y avoir des coupures, la personne, à ce moment-là, devait être responsable, déboursier les frais de leurs propres poches. Quand j'ai évoqué la question, lors de la période de questions, avec la ministre responsable des Aînés, elle nous a dit que ce n'était pas sa décision.

Et là on a su, par la suite, qu'il y a eu des discussions entre le ministère de la Santé et Services sociaux et Santé Québec, parce que, quand le gouvernement demande à Santé Québec de couper 1,5 milliard de dollars en services et autres, bien, Santé Québec, malheureusement, comme j'ai dit, avec personne autour de la table pour être celui qui parle au nom des services sociaux, bien, ils se sont pointés envers les services sociaux, et ce programme a été coupé, mais le ministère de Santé et Services sociaux, puis on les en remercie, a dû intervenir et parler avec Santé Québec pour remettre les pendules à l'heure et leur dire de ne pas couper dans un programme qui fait en sorte que les personnes puissent rester chez eux le plus longtemps possible, parce que l'alternative, si ces personnes vivant avec un handicap ne reçoivent pas ces services à la maison, bien, ils vont devoir aller sur une liste d'attente pour intégrer un CHSLD, un endroit qui n'est pas fait pour les personnes vivant avec un handicap qui ne sont pas des âgées.

Donc, ce que nous avons appris avec cette réalité-là, c'est que... avec cette situation-là, c'est qu'on ne sait pas à quoi s'attendre avec Santé Québec. On ne sait pas qu'est-ce qu'ils vont mettre de l'avant, mais on comprend déjà que les personnes vivant avec un handicap, sur le spectre de l'autisme, avec une déficience intellectuelle, vont être parmi les premières à écopier des coupes de la part du gouvernement.

Justement, les familles qui sont prestataires du programme de soutien à la famille, le soutien à la famille, c'est un programme qui a été créé dans les années 90 pour donner un financement aux familles pour qu'elles puissent s'acheter du répit, qu'elles puissent avoir des services de jardinage. Donc, premièrement, les montants pour ce programme-là n'ont pas été augmentés depuis les années 90. Donc, une famille... une personne vivant avec un handicap... excusez-moi, plutôt un parent d'un enfant qui vit avec un handicap va recevoir entre 2,75 \$ de l'heure et 5,25 \$ de l'heure pour engager quelqu'un pour faire du jardinage, pour l'enfant ou pour leur offrir du répit. Pas seulement est-ce que les montants n'ont pas été élevés depuis 1990... Et, étant moi-même la maman d'un petit garçon sur... qui vit avec un trouble du spectre de l'autisme, 2,75 \$, 5,25 \$, ça ne nous achète même pas un litre de lait, encore moins quelqu'un pour garder notre enfant qui est neuroatypique, encore moins notre enfant qui est neurodivergent. Personnellement, quand je fais cette demande, on me demande 45 \$ de l'heure pour garder mon fils.

Et donc qu'est-ce que ces familles-là ont appris cet automne, c'est que le programme de soutien à la famille ne sera plus offert par enfant, mais plutôt par domicile. Donc, j'ai discuté avec une famille dernièrement, une famille de neuf enfants dont cinq ont un trouble du spectre de l'autisme. Cette famille-là va drastiquement voir réduire les sommes qu'elle reçoit pour offrir du répit à ces parents de ces neuf enfants. Donc, ça ne sera plus : Si on a cinq enfants, on reçoit cinq prestations du programme de soutien à la famille. Ça va être : Si on a cinq enfants puis ils résident tous au même domicile, bien, ça va être un chèque qui va être envoyé au domicile et pas aux enfants. C'est vraiment honteux, honnêtement, pour ces familles qui prennent tellement de charges, tellement de responsabilités, qui ont besoin d'avoir le plus d'aide possible pour pouvoir se recharger, pour qu'eux puissent, justement, bien s'occuper de leurs enfants, de leur famille.

• (16 h 10) •

Et, justement, en parlant de répit, le ministre des Services sociaux a annoncé en avril 2023... en avril 2024, plutôt, 50 millions de dollars pour des services de répit sur cinq ans, mais ce qu'on a appris dernièrement des différentes organisations et régions, c'est que, pour la première année de ce programme, il y a une grande partie de l'argent qui n'a pas été dépensée et qui a été remise au fonds consolidé du gouvernement. Il y a des régions, comme l'Estrie, qui devaient recevoir 391 000 \$ pour des projets en répit et qui ont reçu zéro argent pour cette première année là, donc, de l'argent complètement gaspillé. Et, si ce programme a été créé, c'est parce que le gouvernement a reconnu qu'il y avait un besoin pour ces parents et ces familles-là, mais mettre de l'avant un programme pour ensuite... pour... et, par la suite, il y a des régions qui n'ont même pas accès... c'est vraiment... encore une fois, ça ne fait aucun sens.

Également, à la dernière session, j'ai siégé sur la commission pour le projet de loi n° 71, celui qui a été dédié... le projet de loi de la ministre de la Solidarité sociale, qui a réformé justement ce programme pour qu'il y ait plus de personnes prestataires de solidarité sociale qui intègrent un emploi. On sait qu'il y a plusieurs personnes qui vivent avec un handicap, une déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme qui reçoivent de la solidarité sociale, et, selon leurs capacités, on veut tous qu'ils puissent intégrer un emploi, s'ils peuvent le faire, pour avoir... pour se sentir... pour sentir qu'il y a une contribution à la société.

Par contre, en même temps que la ministre de la Solidarité sociale encourage les personnes à intégrer un emploi, la ministre responsable de l'Emploi coupe de 5 % les CIT, les contrats d'intégration au travail. Donc, ce programme donne une contribution aux entreprises pour justement pouvoir intégrer des personnes qui vivent avec un handicap, ou avec un TSA, ou un DI. Mais donc, d'un côté, on a une ministre qui veut qu'il y ait plus... qu'il y ait davantage de personnes qui ont des besoins particuliers qui se retrouvent sur le marché du travail et, de l'autre côté, on a la ministre de l'Emploi qui coupe la prestation que le gouvernement offre aux entreprises justement pour intégrer ces personnes-là. Donc, il y a une contradiction dans ce que les différents ministres et ministères mettent de l'avant, et il serait peut-être bien qu'ils se parlent parce que, justement, encore une fois, c'est les personnes les plus vulnérables de la société, les personnes vivant avec un handicap, un TSA ou un DI, qui sont... qui vont écopier de ces réalités-là.

Donc, moi, je vais revenir au projet de loi n° 79 dont on parle aujourd'hui pour montrer un soutien de la part de ma formation politique pour l'adoption du principe, mais, pour garantir une gestion équitable, transparente et efficace des contrats municipaux, nous espérons que la ministre va être ouverte à écouter et à accepter des amendements en matière de transparence dans les publications des informations contractuelles, des mécanismes de surveillance et des audits renforcés, avec des ressources adéquates, un encadrement strict, des exceptions aux appels d'offres, un soutien adapté pour les petites municipalités. Et le projet de loi représente une opportunité d'améliorer la gestion des contrats. Cependant, il est essentiel de prendre en compte les réalités et les lacunes potentielles. Un équilibre entre simplification et rigueur administrative est nécessaire pour garantir que l'allègement du fardeau administratif ne se fasse pas au détriment de la transparence, de l'équité et de la confiance. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions pour le projet de loi n° 79?

Mise aux voix

Donc, comme il n'y a pas d'autre intervention, le principe du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Adopté. Alors, M. le leader adjoint du gouvernement.

Renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, conformément à l'article 243 de notre règlement, je fais motion afin que le projet de loi n° 79, la Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, soit déferé à la Commission de l'aménagement du territoire pour son étude détaillée et que la ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Motion adoptée. M. le leader adjoint du gouvernement, la suite de nos travaux.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Pour une première journée de rentrée parlementaire, je vous demanderais donc de suspendre nos travaux jusqu'à la tenue des débats de fin de séance, s'il vous plaît.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Alors, les travaux sont suspendus jusqu'à 18 h 30.

(Suspension de la séance à 16 h 15)

(Reprise à 18 h 30)

Débats de fin de séance

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, tel qu'annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder aux débats de fin de séance.

Le premier débat portera sur une question adressée par Mme la députée de La Pinière à Mme la ministre responsable des Aînés concernant les coupures de postes de préposés aux bénéficiaires dans le réseau de la santé.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 310 du règlement, le député qui a soulevé le débat et le ministre qui lui répond ont chacun un temps de parole de cinq minutes, et le député a ensuite droit à une réplique de deux minutes.

Mme la députée, je vous cède la parole pour une durée de cinq minutes.

Abolition de postes de préposés aux bénéficiaires**Mme Linda Caron**

Mme Caron : Merci, M. le Président. Merci également à Mme la ministre d'être présente pour ce débat en Chambre.

Alors, la question que j'ai posée ce matin était en lien... ce matin... en début d'après-midi, plutôt, alors, était en lien avec, effectivement, les coupes de postes de préposés aux bénéficiaires dont faisait état Radio-Canada vendredi soir. C'est à Laval où 150 professionnels ont été remerciés, et, parmi ces 150, 76 préposés aux bénéficiaires qui oeuvrent dans des CHSLD. Et ce qui était le plus étonnant, qui m'interpellait beaucoup, c'est le fait que, toujours selon le même reportage de Radio-Canada, la plupart de ces préposés sont des personnes qui ont répondu à l'appel du premier ministre durant la pandémie et pour venir contribuer. Rappelez-vous qu'on disait : Je contribue. On voulait... on demandait à toutes les personnes au grand coeur qui sentaient cet appel-là de venir travailler dans les CHSLD. Et on a continué à former des personnes pour devenir préposés aux bénéficiaires parce qu'il y avait un tel manque de préposés aux bénéficiaires, et on sait qu'avec le vieillissement de la population la demande ne fait qu'augmenter, pour que ces personnes puissent venir donner des soins, que ce soit dans les CHSLD ou en soutien à domicile. Alors, c'est assez interpellant de voir que, dans une seule région, au CIUSSS... au CISSS de Laval, 76 bénéficiaires... préposés aux bénéficiaires aient été remerciés. On se demande comment ça se peut qu'on ait des préposés aux bénéficiaires de trop.

Alors, la ministre a fait état de deux principes tout à fait... avec lesquels je suis tout à fait d'accord, dans sa réponse, c'est-à-dire qu'il faut s'assurer de mettre la bonne personne à la bonne place puis il faut respecter les budgets. Alors, on ne peut pas être contre la vertu. Mais la question que je me pose : Est-ce que, vraiment, le CISSS de Laval était incapable de planifier ses besoins à un point tel que ce n'est pas juste deux, trois préposés aux bénéficiaires qui étaient excédentaires, mais qu'il y en avait 76 qui étaient excédentaires, qui sont devenus excédentaires? C'est quand même difficile à croire étant donné les besoins qui sont vécus dans les CHSLD et puis un peu partout pour prendre soin des aînés.

Alors, est-ce qu'il y a eu une mauvaise planification de ce côté-là ou est-ce qu'on est obligés de les laisser aller parce qu'on sait que Santé Québec a eu la commande incommensurable d'aller couper 1,5 million dans le système de santé sans couper dans les services? Mais on se comprend que 1,5 million... 1,5 milliard, j'ai dit 1 million, mais 1,5 milliard, c'est assez... c'est assez certain que ça va percoler jusque sur le terrain et que les conséquences, bien, vont être vécues

par le personnel et par les bénéficiaires des services. Alors, est-ce que c'est... est-ce que c'est... est-ce que c'est ça? Et est-ce que Laval est emblématique des autres régions? Est-ce que ces coupures de préposés aux bénéficiaires vont se propager dans toutes les autres régions parce que Santé Québec a le mandat de couper 1,5 milliard de fonds publics?

Et c'est très inquiétant, parce qu'à l'heure où le gouvernement souhaite réaliser un virage en soutien à domicile on sait qu'on a aussi besoin de bénéficiaires en soutien à domicile, et, si je ne m'abuse, la cohorte... la nouvelle cohorte de 1 000 personnes qui étaient en formation à l'automne dernier, c'était pour être des préposés aux bénéficiaires en soutien à domicile. Alors, est-ce qu'on va aller couper là aussi? Est-ce qu'on va être capables de prendre les préposés aux bénéficiaires qu'on remercie maintenant et leur donner un emploi à temps plein dans le soutien à domicile?

C'est des questions qui nous interpellent beaucoup parce qu'on veut que les aînés reçoivent les services en temps opportun par des personnes qui sont formées pour le faire. Et là il nous semble qu'on a des personnes qui sont... qui ont été formées pour le faire, qui ont été dans le système et que, là, on les remercie tout d'un coup. Il me semble qu'il y a une adéquation qui ne se fait pas dans mon esprit. Et c'est pour ça que j'aimerais entendre la ministre peut-être d'une manière plus détaillée sur ce point-là pour nous rassurer. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de La Pinière. Mme la ministre, je vous cède la parole, tout en vous rappelant que vous disposez d'un temps de parole de cinq minutes.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Oui, merci, M. le Président. Alors, bien, la question de ma collègue députée de La Pinière est tout à fait pertinente, et c'est vrai que c'est préoccupant quand on entend dans différents reportages ou qu'on entend dans les différents médias qu'il peut y avoir des coupures de postes. C'est vrai que c'est préoccupant. J'aimerais quand même vous mentionner qu'en janvier 2023 il y avait, au Québec, 45 900 préposés aux bénéficiaires dans le réseau de la santé et des services sociaux, donc pas uniquement en CHSLD, là, dans le grand réseau de la santé et des services sociaux, 45 900 préposés. En décembre 2024, il y en avait 50 600. Donc, c'est vrai qu'on a eu des cohortes de milliers de préposés, et puis c'est normal qu'il y ait souvent un taux de roulement, mais, au bout de la ligne, malgré le fait qu'on a formé des préposés, malgré le fait qu'il peut y avoir des absences, des fois permanentes ou temporaires, des gens qui changent d'idée, il est resté, en décembre 2024, 50 600 préposés. Ces préposés, ça représente donc une augmentation de 5 000 personnes en près d'un an. Puis, vous savez, quand on parle de formation accélérée pour les préposés aux bénéficiaires, on parle des préposés en CHSLD, en RI-RTF et en maison des aînés. On ne parle pas ici des préposés en RPA. Ce n'est pas la même formation. Et on ne parle pas non plus des préposés en soutien à domicile, qui ont une formation qui est différente. Vous l'avez mentionné tantôt, il y a aussi, donc, un programme de bourses, là, qui a été déployé pour former 1 000 assistants en soutien à domicile.

Alors, lorsque vous dites, parce que vous citez le reportage de vendredi sur Radio-Canada, qu'il y a 76 préposés qui auraient été remerciés, bien, je ne sais pas si c'est le bon terme qui a été employé, parce que, vous savez, remercier quelqu'un, c'est une chose, de vraiment abolir des postes vacants, c'en est une autre. Puis d'abolir des postes où des personnes sont sur ces postes-là sans que l'employeur, si la personne a sa sécurité d'emploi, ne lui offre pas une autre alternative, c'est assez surprenant, dans le réseau de la santé et des services sociaux, que ça se passe comme ça. Quand les gens ont leur permanence, habituellement, lorsqu'on décide de suspendre un poste ou de l'abolir, bien, à ce moment-là, il y a tout un processus qui se met en place pour assurer, selon la compétence de la personne, qu'elle puisse avoir des heures qui lui sont, dans le fond, dues.

Alors, je suis un peu surprise d'entendre, là, vraiment, le mot, qu'on a «remercié» des gens. Est-ce bien cela? Je vais vraiment valider parce que ce n'est pas comme ça qu'on m'a présenté ça puis c'est important. Il y a des réorganisations de services, bien sûr, mais la réalité, c'est qu'il y a plus de services qui se donnent aujourd'hui qu'il y a quelques années. Là, je ne veux pas faire référence à aucun parti, là. Les systèmes de santé, ce sont des systèmes de santé qui sont complexes. Mais la réalité, là, quand on regarde, aujourd'hui, ce qui se donne comme soins et services dans nos CHSLD au Québec, bien, il y a plus de soins, plus de services. Alors donc, il faut se réjouir de ça puis il faut continuer d'être très vigilant.

Alors, ce que Santé Québec est en train de faire, c'est vrai que ce n'est pas simple, c'est vrai que ce n'est pas simple. Il y a la nécessité de bien utiliser les budgets, mais ils doivent aussi procéder à une réorganisation des ressources humaines, placer le bon personnel au bon endroit, mais aussi les soirs, puis les fins de semaine, et la nuit, bien oui, parce que, la nuit, les postes sont souvent vacants. Puis qu'est-ce qui arrivait dans le système de santé? On se retrouvait avec des postes de nuit qui étaient non comblés, des postes vacants puis qui étaient remplacés par du personnel qui venait des agences de main-d'oeuvre indépendantes. Ça fait qu'actuellement on essaie, puis je pense qu'on y réussit bien, à se départir de nos agences, mais ça, ça demande de rééquilibrer nos structures de postes.

Alors, il faut prendre le temps de le faire comme il faut. Nous avons augmenté le budget considérablement depuis 2018, en fait, 50 %. Puis, à un moment donné, il y a des limites à rajouter de l'argent puis à rajouter de l'argent. On prendrait tout l'argent du gouvernement, tous les impôts des contribuables pour mettre dans le système de santé, ça ne serait pas suffisant si on ne réorganisait pas et si on ne trouvait pas de nouvelles façons de faire.

Alors, M. le Président, on continue, on va de l'avant. Et puis je vais vraiment m'assurer que nos préposés aux bénéficiaires puissent continuer de donner des services impeccables, comme ils sont capables.

• (18 h 40) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la ministre. Alors, Mme la députée de La Pinière, je vous cède la parole pour votre droit de réplique de deux minutes.

Mme Linda Caron (réplique)

Mme Caron : Merci, M. le Président. Alors, j'ai plutôt l'impression d'avoir entendu l'ex-gestionnaire du milieu de la santé que la ministre responsable des Aînés dans les explications qui ont été données. Oui, et là on a plus de bénéficiaires, de préposés aux bénéficiaires dans le réseau qu'en janvier 2003, et puis une chance, parce que les besoins augmentent. Et, oui, il y a plus de services qui se donnent qu'il y a quelques années, que ce soit il y a quatre ans, il y a 10 ans ou il y a 15 ans. Mais c'est normal aussi parce que la population vieillissante nécessite de plus en plus de services.

Alors, la question, la question demeure, sur la planification. Est-ce que... J'entends des : On a besoin d'employés aussi la fin de semaine, pas juste la semaine. Tout à fait d'accord avec ça. On a besoin de services 24/7, dans un CHSLD pour les aînés. Mais est-ce que ce n'est pas quelque chose qui était déjà dans la planification? Comme je disais tout à l'heure, il peut y avoir deux, trois personnes dont les postes sont coupés, oui, il peut y avoir du roulement de personnel, ça, il y en a, il y en a toujours, il peut y avoir quelques ajustements, mais il me semble que 76 préposés aux bénéficiaires, 76 postes de préposés aux bénéficiaires, c'est quand même beaucoup, étant donné les besoins, qui sont énormes. Et ça, c'est juste à Laval. Alors, qu'est-ce qui va se passer dans le reste du réseau? Qu'est-ce qui est en train de se tramer ou de se planifier? Qu'est-ce qu'on prévoit pour pouvoir continuer de prendre soin des aînés, être là, au rendez-vous, et ne pas se reposer entièrement... pas entièrement, mais de très grande façon sur les proches aidants, mais pouvoir donner les services? Alors, c'est la question qui demeure, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de La Pinière.

Nous allons maintenant procéder au deuxième débat, qui portera sur une question adressée par Mme la députée de D'Arcy-McGee à M. le ministre responsable des Services sociaux concernant l'explosion de l'itinérance au Québec.

Mme la députée, je vous cède la parole pour une durée de cinq minutes.

Ressources d'hébergement pour les itinérants en situation de handicap**Mme Elisabeth Prass**

Mme Prass : Merci, M. le Président. Donc, une question très large mais dont... je voudrais mettre l'emphasis en particulier sur les personnes itinérantes qui ont soit un handicap, qui sont neurodivergents, les personnes aînées. Et, pour débiter, on a parlé ce matin du couple Mélissa et Jérémie, deux personnes avec une déficience intellectuelle qui habitaient dans le métro depuis deux ans, qui n'étaient pas prises en charge, même si les autorités de la santé étaient bien au courant de leur situation. Je vais me pencher sur l'enjeu des milieux de vie adaptés pour ces personnes-là et, justement, pointer vers la Société québécoise de la déficience intellectuelle, qui a une campagne, justement, présentement, qui s'appelle J'ai ma place!.

Et je voudrais lire leurs commentaires suite à l'histoire de Mélissa et Jérémie. Donc : «À la SQDI, nous dénonçons l'abandon des personnes ayant une déficience intellectuelle à la rue. Ces situations ne sont pas des cas isolés. L'itinérance augmente parce qu'il manque cruellement de logements et d'accompagnement. Nous ne resterons pas silencieux. Nous demandons, avec la campagne J'ai ma place!, des logements sains, sécuritaires et stimulants, une vraie coordination des services pour prévenir l'itinérance, un engagement du gouvernement à agir maintenant. Tout le monde mérite un lieu où s'épanouir en toute dignité — nous dit la D.G. de la SQDI — chaque personne a droit à un milieu de vie où elle peut s'épanouir dignement.

«L'histoire de Mélissa et Jérémie, révélée par *La Presse*, est bouleversante et révoltante. Ce couple, ayant chacun une déficience intellectuelle, est condamné à l'itinérance par un système de santé et de services sociaux qui échoue à répondre à leurs besoins fondamentaux. Pire encore, ils ne sont pas un cas isolé. C'est inacceptable. Le système de santé, les CIUSSS, le Curateur public, tous les acteurs pointent des limites administratives pendant que des gens comme Mélissa et Jérémie dorment dans des corridors de métro. Un motel qui leur avait été promis, un toit, a même finalement refusé de les héberger à cause de leur situation, par crainte d'un cas trop lourd.»

M. le Président, comme j'ai mentionné plus tôt et comme je viens de mentionner, ce qu'on a entendu avec cette histoire, ce cas tragique, c'est que les personnes qui se retrouvent en situation de handicap, avec une neurodivergence ou les personnes aînées qui ont des enjeux de santé se retrouvent dans des énormes situations de vulnérabilité.

Premièrement, il faudrait s'assurer de... il faudrait travailler en amont pour qu'ils ne se trouvent pas en situation d'itinérance, parce qu'il est beaucoup plus difficile de sortir une personne de cette réalité-là, surtout quand ils ont des besoins particuliers ou un handicap.

Justement, quand j'ai fait une demande d'accès à l'information à propos des cas de maltraitance dans les différentes installations du gouvernement, les CIUSSS, bien, en fait, le ministère de la Santé nous est revenu pour dire : Ils ne font pas de distinction entre la maltraitance des aînés et des personnes handicapées dans les installations du gouvernement, ce que je trouve très préoccupant parce que, pour moi, ça démontre que, bien, on met tout le monde dans le même panier, puis de la maltraitance envers les aînés, envers les personnes handicapées, on ne fait même pas cette distinction-là. Donc, il faut vraiment qu'on... Puis, malheureusement, on a entendu des histoires d'horreur, au cours de la dernière année et demie, de personnes, de jeunes enfants qui étaient dans des installations du gouvernement, qui ont été maltraités, dont il y a eu des abus. Donc, pour que le... pour que les agents de la santé puissent prendre en main Mélissa et Jérémie, il faut quand même qu'ils aient quelque part où les amener en toute sécurité et qui est adapté à leur réalité, ce qui, clairement, n'est pas le cas présentement, parce que le CIUSSS leur a offert quoi, de les mettre dans un... de les héberger dans un hôtel. Un hôtel, ce n'est pas ce qui va répondre à la réalité de deux personnes en situation de handicap depuis deux ans avec une déficience intellectuelle.

Donc, clairement, il n'y a pas assez de milieux de vie adaptés aux besoins des personnes avec une déficience intellectuelle, parce que, si c'était le cas, bien, on aurait espéré que les CIUSSS, les deux CIUSSS qui étaient au courant de ces situations les auraient dirigés vers ces installations. Le ministre va nous parler des milieux de vie substituts, mais il y a de nombreuses situations d'abus qui ont été rapportées dans les milieux de vie substituts. Il existe des modèles de milieux de vie substituts à but non lucratif qui répondent mieux aux besoins de ces personnes. Il faut les développer par et pour le milieu de la déficience intellectuelle et de l'autisme.

Donc, ce que je demande au ministre, c'est de créer davantage de milieux pour que, justement, quand une personne dans une situation pareille est repérée par les agents de la santé... qu'il y ait un endroit permanent, à long terme, adapté à leur réalité, qu'ils peuvent intégrer, plutôt qu'à l'hôtel. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de D'Arcy-McGee. M. le ministre, je vous cède la parole et je vous rappelle que vous disposez de cinq minutes.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Oui, merci beaucoup, M. le Président. En fait, j'ai bien entendu ce que la députée de D'Arcy-McGee a dit. Vous savez, moi, j'ai été neuropédiatre pendant 24 ans. J'ai traité des enfants avec une épilepsie sévère, souvent avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme. Donc, moi aussi, je suis très attaché à ces jeunes adultes là.

Puis, clairement, tu sais, je suis en accord avec ce que la députée vient de dire. En fait, quand je suis arrivé au gouvernement, en 2018, mon... je me concentrais, puis mon mandat, c'était de m'occuper des moins de 18 ans, et, rapidement, les organismes qu'elle a notés, d'autres organismes, les gens, la population en général m'ont demandé de m'impliquer beaucoup plus pour les jeunes de plus de 18 ans. Et, à cette époque-là, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais on avait notre projet de maisons des aînés qui n'incluait qu'une centaine de places pour les personnes avec des besoins particuliers, et, quand j'ai pris le dossier des personnes en situation de handicap adultes de Mme Blais, j'ai insisté qu'on travaille ensemble pour augmenter ce nombre de jeunes qui pouvaient avoir accès à une maison alternative, comme ils ont appelé, puis on a quand même... je suis très fier de ça, on est quand même passés de 100 places, dans le projet initial, sur 4 000 places à près de 1 000 places en maison alternative. Puis j'en ai vu plusieurs. Il y en a une qui s'en vient à Longueuil, qui va être dédiée à la déficience physique. Il y en a qui... celle de Montréal, il y a plus des jeunes avec un trouble du spectre de l'autisme. Donc, chacun se bâtit des environnements propres à leurs besoins régionaux, puis ça, je pense que c'est un modèle qu'il faut mettre de l'avant. C'est des endroits fantastiques, et ça, on met ça de l'avant.

• (18 h 50) •

Puis l'autre modèle que j'ai amené aussi, je pense qu'on parle de la même chose, là, c'est le logement supervisé. Souvent, c'est des... Et puis, quand on est arrivés, en 2018, la façon dont ça fonctionnait, les familles faisaient des années et des années à faire des levées de fonds pour déposer des projets, puis ensuite on venait attacher les services quand ils avaient réussi à lever suffisamment de fonds pour aller de l'avant avec la construction. Puis moi, j'ai vraiment insisté pour qu'on travaille ensemble dès le début et que les CIUSSS soient mis au courant et s'attachent avec ces projets-là, et ça, ça nous a permis d'accélérer de beaucoup le processus.

Puis je vous dirais qu'en 2020 on a déposé... on a rehaussé les budgets de 30 millions de dollars pour justement financer des projets de ce type-là. Initialement, on avait prévu un autre 1 000 places, là on est plus autour de 750 places, mais on en a plusieurs qui ont été des grandes réussites. Je dirais que le premier, c'est celui de Shawinigan, qui s'appelle J'ai mon appart', qui a vraiment été un leader puis qui a montré la voie à plusieurs autres groupes de parents. Puis je suis très fier d'être encore en contact avec Michèle, la mère du jeune qui est primé de l'avant dans ce projet, et tous ses collègues que je suis allé visiter plusieurs fois. On a certains... qu'on a... qu'on a inaugurés ensemble, comme Les Petits Rois, qui, lui, a vraiment une particularité incroyable, là, Mme Aguiar a réussi à faire un logement supervisé pour des jeunes avec une déficience modérée. Donc, ça montre que ce projet-là peut juste... n'est pas nécessairement limité pour les jeunes qui ont une déficience légère, mais peut même aller avec des jeunes qui sont plus sévèrement atteints, mais qui ont un encadrement un peu plus serré dans... et un encadrement plus important dans leurs activités avec l'aide de technologies, et tout ça. Donc, c'est vraiment un modèle fantastique. Mais on en a plusieurs autres : l'Appartenance à Drummondville, Le Pas de deux à Terrebonne, Les Apprentis en Outaouais. On en regarde même un dans les Îles-de-la-Madeleine, là, qui devrait ouvrir en 2025. Donc, nous, on est venus vraiment intégrer ce type d'hébergement là dans la trajectoire de services.

Juste un petit mot pour... parce que c'est une des choses qu'elle a mentionnées, qui m'a vraiment aussi touché, c'est l'histoire de la maltraitance, là. Nous, on a vraiment mis une politique de zéro maltraitance. Puis, quand Mme Blais a passé cette politique-là, là aussi j'ai insisté pour que celle... qu'elle s'applique également aux personnes en situation de handicap. Donc, je suis très ouvert à discuter avec vous, là, de comment on peut améliorer cette politique-là, mais nous, on est vraiment dans le... dans le zéro maltraitance. Ça, c'est fondamental, et il faut que ce soit respecté partout, sinon il y aura des conséquences légales...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le ministre. Merci.

M. Carmant : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci. Alors, droit de réplique, Mme la députée de D'Arcy-McGee. Deux minutes.

Mme Elisabeth Prass (réplique)

Mme Prass : Merci, M. le Président. J'apprécie l'offre du ministre de travailler sur la question de la maltraitance des personnes avec un handicap, et ça va me faire plaisir qu'on puisse s'asseoir ensemble et en discuter davantage, mais... Et j'apprécie les programmes que vous mettez... les différents projets que vous avez mis de l'avant. Mais, encore une fois, ces deux personnes-là ont été dirigées vers un hôtel. Donc, clairement, il y a des beaux projets qui sont en train de se... de voir le jour, mais il n'y en a pas assez pour répondre à la réalité de la population qui se trouve dans des situations pareilles.

Par exemple, alors, on sait que ces deux personnes-là étaient connues par les CISSS et les CIUSSS. Allez-vous demander une révision des listes des CISSS et des CIUSSS, quand ils connaissent... ils connaissent les cas de personnes itinérantes, mais pour identifier ceux qui ont une... qui sont davantage vulnérables, comme avec une déficience intellectuelle, un handicap physique, TSA? Ce qu'on veut s'assurer, c'est que des cas comme ça, c'est les exceptions. Et, quand on entend de la SQDI que ce ne sont pas des exceptions et qu'on voit... Quand on marche dans les rues de Montréal, il y a des gens avec des enjeux de santé mentale, il y a des... en itinérance, il y a des personnes itinérantes avec un handicap physique, avec un enjeu de neurodivergence, on le voit, on le voit de nos propres yeux. Donc, les CISSS et les CIUSSS devraient aussi connaître que ces personnes sont là et les diriger vers les bonnes ressources. Et ça n'a pas l'air d'être toujours le cas.

Donc, moi, ce que je veux m'assurer, c'est que le ministre va avoir une conversation, va donner une ligne directive aux CISSS et CIUSSS pour s'assurer que des personnes qui sont exploitées davantage, qui sont brutalisées parce qu'ils ne sont pas autonomes, ils ne comprennent pas la réalité, ils ne peuvent pas toujours se défendre sont prises en charge, parce que c'est les premières personnes qui vont se retrouver dans les situations les plus dangereuses quand ils se retrouvent dans la rue. Donc, je demande au ministre de donner cette ligne directive aux CISSS et CIUSSS pour s'assurer qu'on ne voie plus de cas comme Mélissa et Jérémie. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de D'Arcy-McGee. Alors, voilà qui met fin aux débats de fin de séance.

Ajournement

Compte tenu de l'heure, nous allons donc ajourner nos travaux au mercredi 29 janvier, à 9 h 40.

(Fin de la séance à 18 h 56)

Membres du Conseil des ministres

M. François Legault	premier ministre
Mme Sonia Bélanger	ministre responsable des Aînés ministre déléguée à la Santé ministre responsable de la région des Laurentides
Mme Martine Biron	ministre des Relations internationales et de la Francophonie ministre responsable de la Condition féminine
Mme Maïté Blanchette Vézina	ministre des Ressources naturelles et des Forêts ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
M. François Bonnardel	ministre de la Sécurité publique ministre responsable de la région de l’Estrie
M. Jean Boulet	ministre du Travail ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l’Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec
M. Éric Caire	ministre de la Cybersécurité et du Numérique leader parlementaire adjoint du gouvernement
M. Lionel Carmant	ministre responsable des Services sociaux
Mme Kateri Champagne Jourdain	ministre de l’Emploi ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Mme Isabelle Charest	ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air
M. Benoît Charette	ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Mme Pascale Déry	ministre de l’Enseignement supérieur
M. Bernard Drainville	ministre de l’Éducation ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
M. Christian Dubé	ministre de la Santé
Mme France-Élaine Duranceau	ministre responsable de l’Habitation
Mme Christine Fréchette	ministre de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie ministre responsable du Développement économique régional ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal
M. Eric Girard	ministre des Finances ministre responsable des Relations avec les Québécois d’expression anglaise
Mme Geneviève Guilbault	vice-première ministre ministre des Transports et de la Mobilité durable

M. Simon Jolin-Barrette	ministre de la Justice ministre responsable des Relations canadiennes leader parlementaire du gouvernement
M. Jonatan Julien	ministre responsable des Infrastructures ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
M. Mathieu Lacombe	ministre de la Culture et des Communications ministre responsable de la Jeunesse ministre responsable de la région de l’Outaouais
Mme Andrée Laforest	ministre des Affaires municipales ministre responsable de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean
M. Ian Lafrenière	ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit
M. André Lamontagne	ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Mme Sonia LeBel	ministre responsable de l’Administration gouvernementale présidente du Conseil du trésor
Mme Caroline Proulx	ministre du Tourisme ministre responsable de la région de Lanaudière
M. Jean-François Roberge	ministre de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ministre de la Langue française ministre responsable de la Francophonie canadienne ministre responsable de la Laïcité ministre responsable des Institutions démocratiques ministre responsable de l’Accès à l’information et de la Protection des renseignements personnels
Mme Chantal Rouleau	ministre responsable de la Solidarité sociale et de l’Action communautaire
Mme Suzanne Roy	ministre de la Famille ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Christopher Skeete	ministre délégué à l’Économie ministre responsable de la Lutte contre le racisme ministre responsable de la région de Laval